

PROJET DE PLAN COMMUNAL DE
DEVELOPPEMENT D'EVERE

-

RAPPORT D'INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES



Septembre 2020



1.	INTRODUCTION.....	3
2.	DIAGNOSTIC ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	4
2.1	Synthèse du diagnostic – Enjeux environnementaux.....	4
2.2	Zones susceptibles d’être touchées de manière notable par le PCD	16
3.	PRESENTATION DU PCD & DES ALTERNATIVES	19
3.1	Scénarii étudiés et scénario retenu	19
3.2	Présentation de la structure du PCD	23
3.3	Présentation du contenu du PCD	25
4.	LIENS AVEC D’AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	33
5.	ANALYSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	56
5.1	Evaluation environnementale de la vision stratégique du PCD	57
5.2	Evaluation environnementale du volet opérationnel du PCD	63
5.3	Incidences spécifiques sur les zones susceptibles d’être touchées de manière notable et sur le patrimoine.....	90
5.4	Difficultés rencontrées	97
6.	INDICATEURS DE SUIVI	98

1. INTRODUCTION

Le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) accompagne le Plan Communal de Développement de la commune d'Evere. Il a pour objet de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du plan en vue de promouvoir un développement durable du territoire.

Il s'inscrit dans le cadre de l'article 33 du COBAT ainsi que dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2018 fixant la structure des rapports sur les incidences environnementales afférents à l'élaboration, la modification ou l'abrogation des plans et règlements.

Le présent RIE se compose de 5 phases :

1. Le rappel des principaux éléments du diagnostic (le détail étant présenté dans le diagnostic du PCD) et les principaux enjeux environnementaux qui en découlent.
2. La présentation du PCD et des alternatives étudiées.
3. Les liens entre le PCD avec les autres plans et programmes.
4. L'analyse des incidences environnementales au regard des enjeux, en distinguant :
 - a. La vision stratégique (les objectifs du PCD)
 - b. Le volet opérationnel et les recommandations qui en découlent
 - c. Les zones susceptibles d'être touchées de manière notable
5. Les indicateurs de suivi.

2. DIAGNOSTIC ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.1 Synthèse du diagnostic – Enjeux environnementaux

L'objectif de ce chapitre est de décrire la situation existante et au fil de l'eau des thématiques environnementales impliquées directement ou indirectement par le PCD et à identifier les principaux enjeux environnementaux qui en découlent.

Le diagnostic du RIE s'est fait conjointement au diagnostic du PCD (diagnostic commun). Toutes les thématiques à traiter dans un RIE (selon le COBAT) se retrouvent en effet dans le diagnostic du PCD.

Le tableau suivant montre la prise en compte des problématiques du RIE dans les différents chapitres du diagnostic du PCD.

		Thématiques environnementales												
		population	santé humaine	biodiversité	faune, flore	sols	eaux	air	climat	mobilités	biens matériels	patrimoine	paysage	
Thématiques du diagnostic du PCD	Population & logement		x	x										
	équipements		x	x								x		
	emploi & activités économiques			x			x			x		x		
	urbanisme & développement territorial						x	x		x		x	x	
	mobilité & espaces publics								x	x	x		x	
	cadre de vie & environnement			x	x	x	x	x	x	x			x	
	sécurité et prévention			x										
	information et communication													
	Gouvernance													

Sur base du diagnostic commun, une synthèse est reprise ci-dessous mettant en exergue, pour chaque thématique environnementale :

- Un résumé de la situation existante et de la situation au fil de l'eau, c'est-à-dire la situation à moyen terme si le plan n'est pas mis en œuvre ;
- Les principaux enjeux environnementaux qui en découlent. Ces enjeux seront repris comme critères pour l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement.

Population

La population everoise compte quelque 41.760 habitants en 2019. Cette commune va poursuivre sa croissance dans les années à venir : la croissance de la population enregistrée entre 2000 et 2015 est de 22% (+7100 habitants). Selon l'IBSA, la croissance démographique d'Evere projetée entre 2016 et 2025 va se poursuivre pour atteindre 45.711 habitants en 2025, soit 9,4% d'habitants en plus qu'en 2019 (quelque 4.000 habitants supplémentaires) et 40% en plus qu'en 2004 (soit une croissance de 40% de la population en 20 ans).

Cette croissance est par ailleurs marquée par les évolutions démographiques suivantes :

- Une augmentation de la proportion de jeunes et de la présence de familles avec enfants ;
- Une augmentation du nombre de seniors ;
- Une augmentation de la précarité et de la dualisation socio-spatiale de la Commune (entre le Haut et le Bas Evere).

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions :

- Activité de la Régie Foncière et de l'AIS ;
- Rénovation et extension du parc de logements sociaux ;
- Mise en place d'un Observatoire logement ;
- Nouvelles séniories et augmentation de la capacité du home du CPAS.

En tout presque 20% des projets de constructions en cours sur la Commune relèvent ou intègrent du logement social ou assimilé.

Les enjeux identifiés au regard de la population sont les suivants :

- > Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants en équipements et actions de cohésion sociale (voir domaine social et économique) et en logements, en particulier au regard de :
 - o l'accroissement des personnes âgées et des jeunes
 - o la paupérisation de la population (offre adaptée en logement sociaux et assimilés)
- > Gérer la mixité de population (culturelle, générationnelle, socio-économique) et limiter les processus de dualisation en cours
- > Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable :
 - o Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2025)
 - o Densification proportionnelle à la distance entre les fronts bâtis
 - o Respect du patrimoine architectural
 - o Présence suffisante d'espaces verts (= moins de 400 m pour les espaces verts publics de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs publics plus petits)
 - o Densification proportionnelle à la taille des îlots
 - o Par ailleurs, lorsque cela est possible, privilégier les opérations de petite taille, soit en rénovation de bâtiments existants, soit sur des terrains en dents creuses ou d'angle
- > Veiller à la qualité des logements : consommation énergétique et isolation des logements, logements vides et insalubres, confort des logements

La croissance attendue de la population va impliquer une croissance des besoins en équipements divers : école, accueil de la petite enfance, équipements sociaux... qu'il convient d'anticiper.

La commune d'Evere est par ailleurs confrontée à une dualisation de sa population entre le Haut et le Bas Evere qui est croissante : les quartiers du Bas Evere ont un profil socio-démographique qui tend à se rapprocher de ceux du croissant pauvre bruxellois alors que le profil socio-démographique des quartiers du Haut Evere évoluent vers un profil semblable à ceux des quartiers aisés du sud-est bruxellois.

Cette dualisation s'accompagne d'un accroissement de la population précarisée, d'une diminution du revenu moyen et d'une augmentation du chômage, en particulier chez les jeunes, et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale. Ces évolutions marquent surtout les quartiers du Bas Evere et les cités sociales.

Evere est une commune économiquement active. Ces dernières années, elle est toutefois confrontée à la reconversion d'activités économiques (immeubles de bureaux ou activités productives) en logements. Ce processus, encouragé récemment par les modifications du PRAS, augmente la mixité de certains quartiers en les résidentialisant. Signalons que Evere dispose toujours d'atouts à mettre en avant pour l'accueil de nouvelles activités économiques (en matière de localisation et de disponibilité foncières en terrains à vocation économique). Par ailleurs, les noyaux commerciaux et l'activité commerciale everoise se maintient et poursuit son dynamisme, tant au niveau local (noyaux de proximité) que dans certains secteurs spécifiques (automobile par exemple).

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions :

- Restructuration des crèches et préguardiennats communaux afin de mieux répartir l'offre sur le territoire communal ;
- Création de nouvelles places en crèches (plan cigogne) ;
- Mise en place du plan école : création de l'école Cicéron et extension de la plupart des écoles communales ;
- Politique très active pour les jeunes : mise en place de plusieurs programmes CLE pour améliorer l'accueil temps libre des enfants ;
- De nombreuses structures pour la cohésion sociales se sont développées en plus du CPAS et du service d'action sociale (déjà très dynamique) : maison sociale, maison de quartier, centres culturels et associations locales ;
- Création de la maison de l'emploi.

Les enjeux identifiés au regard du domaine socio-économique sont les suivants :

- > Répondre de manière durable aux besoins en équipements liés à l'accroissement de la population et à son évolution socio-démographique :
 - o rajeunissement et augmentation des jeunes
 - o augmentation des seniors
 - o paupérisation et augmentation de la mixité culturelle et sociale
- > Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques, tant au regard du nécessaire maintien d'activités économiques qu'en terme de cadre de vie pour les nouveaux résidents de ces zones (qualité de vie, nuisances, accessibilité...)

- > Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi
- > Maintenir l'activité économique sur son territoire
- > Développer ses noyaux commerciaux

Urbanisme, paysage et patrimoine

La tendance actuelle est marquée par la diminution des réserves foncières. Cette tendance va encore s'accroître dans les années à venir avec la construction de 2200 logements attendue entre 2020 et 2025, diminuant ainsi drastiquement les réserves foncières encore disponibles. Cette pression foncière s'accompagne d'autres processus d'urbanisation et de densification méritant un arbitrage et un suivi : division d'immeuble, urbanisation des intérieurs d'îlots, reconversions. Elle mène également à s'interroger sur le devenir de zones urbanisées de manière peu dense, notamment les abords des immeubles barres qui constituent un intéressant potentiel d'aménagement.

Plusieurs zones font par ailleurs l'objet de projets d'ampleur régionale et vont modifier sensiblement l'image de la Commune : Josaphat, Reyers (Mediapark et Parkway), Bordet-Défense et Schaerbeek-Formation.

Parmi les éléments patrimoniaux everois, certains pourraient être amenés à évoluer dans les années à venir : le cimetière de Bruxelles représente un enjeu important en termes de mobilité et de connexion avec le projet Défense, la zone naturelle du Moeraske fait l'objet d'une attention particulière notamment de Bruxelles Environnement.

Enfin concernant les noyaux d'identité locale, de nouveaux pôles sont amenés à émerger autour des gares de Bordet et d'Evere, faisant de ces dernières le cœur de nouveaux quartiers qui pour le moment s'apparentent plus à des zones commerciales et des grands axes de mobilité qu'à un véritable noyau de vie locale.

La multitude de projets passés, en cours et à venir, de même que la disparité des formes urbaines présentes sur le territoire justifient une attention particulière à la qualité architecturale, paysagère et à l'intégration urbaine des projets à venir.

Les différents outils d'urbanisme développés au niveau communal devront intégrer et répondre à ces enjeux. La question des PPAS encore en vigueur sur le territoire, ainsi que la mise en œuvre des nouvelles zones du PRAS (notamment les ZEMU) devront être posées.

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions :

- suivi projets régionaux, en particulier des grands projets Josaphat, Reyers, Bordet et Défense ;
- abrogation de certains PPAS ;
- nouvel RCU ;
- Projet de Politique de la ville.

Les enjeux identifiés au regard de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage sont les suivants :

- > Garantir l'intégration visuelle et la cohérence des projets à venir (particulièrement pour les grands projets ou les zones d'intérêt particulier)
- > Veiller à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des nouveaux projets
- > Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières, avec une attention particulière sur :
 - o les intérieurs d'îlot
 - o les divisions
 - o les reconversions
 - o les zones peu denses
 - o les terrains à réserver pour les espaces verts et les équipements.
- > Assurer l'actualisation des outils de planification
- > Éviter les quartiers mono-résidentiels
- > Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repères symboliques et noyau d'identité locale
- > Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public :
 - o sécurité et qualité des espaces publics minéraux et végétaux
 - o Intégration de l'art dans l'espace public, mobilier urbain, qualité aménagement espace public
- > Veiller à l'intégration et à la conformité des projets avec les projets régionaux sur les zones stratégiques.

Mobilité

Comme toutes les communes bruxelloises, Evere est confrontée à une augmentation de la circulation automobile, en particulier sur ses principales voiries de liaison ainsi que, dans le Bas Evere essentiellement ainsi qu'à l'approche des ponts passant sous la E40, sous forme de trafic de transit. Ces points noirs de circulation sont plus liés à un constat global quant à la mobilité en Région bruxelloise, impliquant une part modale dévolue à l'automobile toujours trop importante et des taux de motorisant toujours croissants.

Face à ce constat, de nombreuses politiques ont été mises en place, tant au niveau régional que communal, visant à inverser la tendance. Ces politiques touchent les questions du stationnement, de la mobilité active et des transports publics et se basent sur le principe STOP signifiant que les piétons, cyclistes et les transports collectifs sont prioritaires à titre égal entre eux par rapport aux déplacements en voiture individuelle.

Plusieurs projets régionaux de liaison cyclo-piétonne vont voir le jour dans les années à venir à Evere, essentiellement sur l'axe Est-Ouest (périphérie-centre), complétant les mesures mises en place en faveur des cyclistes ces dernières années.

Les transports en commun sont également amenés à connaître une évolution importante avec :

- La mise en place du métro Nord ;
- La mise en place du RER.

Ces évolutions concernent toutefois le centre et le Bas Evere, alors que le Haut Evere, pourtant concerné par de nombreux projets immobiliers, conserve une moindre accessibilité en transports en commun.

Outre l'amélioration de l'offre, les futurs projets déjà programmés sur la commune vont également entraîner une augmentation des besoins en mobilité et en stationnement. Il conviendra donc de veiller à ce que ces projets s'accompagnent de solutions de mobilité durable. Chaque nouvel usager ou

habitant étant à un moment de son trajet un piéton, il faudra également poursuivre les efforts en termes de cheminements piétons, notamment l'accès aux noyaux locaux, équipements, transports en commun...

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions :

- Création de nouveaux cheminements piétons et modes doux et de passerelles ;
- PAVE ;
- BYPAD ;
- PACS ;
- Plusieurs stations Villo ! et des vélobox ;
- Plusieurs stations Cambio et de recharge électrique publique (dans le cadre du plan « charge.brussels ») ;
- Aménagements et requalifications de certains carrefours ou certaines voiries.

Les enjeux identifiés au regard de la mobilité sont les suivants :

- > Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs en veillant spécifiquement :
 - o Aux liaisons entre le nord et le sud de la commune
 - o Aux cheminements piétons et à l'accessibilité des PMR
 - o À l'accessibilité en transport en commun du Haut Evere
- > Intégrer les questions de mobilité dans les projets afin de garantir l'adéquation des projets avec les besoins en déplacements et stationnement
- > Préserver la qualité de vie dans les quartiers ainsi que la sécurité et le confort des cheminements
- > Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements, en particulier le crématorium

Biodiversité, faune, flore

Evere est depuis toujours une commune « verte ». Le maillage vert everois se compose de différents éléments complémentaires répondant chacun à des objectifs et besoins différents : des espaces verts accessibles au public (parc, promenade, aire de jeux...); des potagers, une composante verte historiquement importante à Evere ; des bermes centrales et arbres d'alignement qui valorisent la qualité de l'espace public et assurent une continuité écologique ; des intérieurs d'îlots ; et des toitures vertes, un nouvel élément en développement à Evere.

Evere compte actuellement quelque 25m² d'espaces verts accessibles au public par habitant. Il faut toutefois nuancer ce constat par les observations suivantes :

- Une superficie importante de ces espaces verts (près de 50% des espaces verts accessibles au public) correspond aux cimetières qui, bien qu'ils remplissent leur fonction environnementale et écologique, ne répondent pas toujours aux attentes d'un point de vue social et de loisir.
- La qualité d'aménagement de certains parcs à Evere est souvent désuète ou insuffisante, tant en termes de confort qu'au regard de leur intérêt écologique. Dans certains cas, l'aménagement se limite en effet à une pelouse et quelques bancs sans recherche spécifique ni d'un point de vue paysager, ni écologique, ni ludique, ni de séjour.

- La croissance démographique attendue, si elle ne s'accompagne pas de la création d'espaces verts accessibles au public, impliquera une diminution de ce ratio et une pression plus forte sur les espaces verts existants.

Or, ces espaces verts jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et le maillage écologique mais également pour l'être humain et la qualité du cadre de vie (rôles récréatifs, paysager, social) ainsi que pour d'autres composantes environnementales telles le microclimat (refroidissement, ombrage...) et la qualité de l'air.

La croissance démographique enregistrée ces dernières années à Evere et celle programmée pour les années à venir induit une importante pression sur les espaces verts : disparition d'espaces, notamment de potagers et friches urbaines, fragmentation du réseau écologique...

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions, dont :

- Plantation d'essences indigènes en voirie ;
- Création de nouveaux espaces potagers dans les nouveaux parcs ;
- Politique volontariste en matière de toiture verte.

Par ailleurs, conscients des enjeux en la matière, de nombreux plans régionaux intègrent des objectifs en terme de protection et de développement de la nature en ville (Plan Nature, PRDD qui prévoit notamment plusieurs liaisons écologiques et paysagère sur la commune d'Evere, PAD qui prévoient des espaces verts et parcs dans leur programmation, projet d'ouverture du Cimetière de Bruxelles, etc.). Ceci permet donc d'envisager un renforcement de la présence de la nature dans les années à venir malgré la croissance démographique.

Les enjeux identifiés au regard de la biodiversité sont les suivants :

- > Maintien du ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant malgré la croissance démographique attendue (création d'espaces verts dans les grands projets de développement)
- > Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore
- > Augmenter la biodiversité sur la commune, en particulier dans les espaces verts et dans les abords des grands ensembles (dispositifs favorables à la faune, gestion différenciée des espaces verts, diversité des types d'espèces et de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres...)
- > Conserver et renforcer le maillage vert : limiter les effets barrières, garantir la continuité

Sols et sous-sol

Evere a accueilli - et accueille encore - des activités génératrices de pollutions des sols et/ou des eaux souterraines. Ces pollutions présentent un risque pour la santé humaine et pour les écosystèmes.

Un enjeu actuel réside dès lors dans la dépollution des sols. Celle-ci fait l'objet d'une réglementation régionale spécifique qui devra être respectée dans tous les futurs projets d'urbanisation, améliorant ainsi progressivement l'état des sols.

Il conviendra toutefois de limiter les nouvelles pollutions liées aux activités existantes et à venir, notamment par des mesures de gestion de l'eau, de choix de matériaux...

Par ailleurs, il conviendra de veiller à ce que les actions menées à Evere prennent en compte la valeur éco-systémique des sols, en particulier dans les zones destinées aux potagers et aux espaces verts. Plus un sol sera vivant, plus il sera fertile. Ce paramètre est donc essentiel à prendre en compte dans le cadre des politiques en lien avec le changement climatique et plus spécifiquement avec le développement de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et de la politique « Good Food », de la gestion de l'eau et des ressources.

Les enjeux identifiés au regard des sols et sous-sols sont les suivants :

- > Prendre en compte les questions de (dé)pollution des sols dans les projets ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols

E a u x

Evere ne compte qu'un cours d'eau de surface, logiquement situé dans la partie basse de la commune (nord) : le Kerkebeek, élément essentiel de la réserve naturelle du Moeraske. De par cette faible présence de l'eau dans la commune, cette dernière n'est pas concernée par les politiques régionales d'interventions prioritaires dans le cadre du maillage bleu. Par ailleurs, Evere est à l'abri des problèmes majeurs d'inondations.

Les principaux enjeux pour les années à venir résident donc :

- dans la limitation de l'imperméabilisation croissante des sols en lien avec l'urbanisation croissante du territoire. On peut en effet estimer que depuis 2005, 12 ha ont été urbanisés, dont une part importante a été imperméabilisée ;
- dans la mise en place de mesures en faveur d'une meilleure gestion et récupération des eaux sur la parcelle.

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions via son nouveau règlement communal d'urbanisme (RCU), la commune impose des normes plus strictes que le règlement régional d'urbanisme en matière de récupération d'eau de pluie, au niveau des toitures vertes et au regard de l'imperméabilisation des zones de cours et jardins.

Les enjeux identifiés au regard de l'eau sont les suivants :

- > Limiter l'imperméabilisation des sols, en particulier dans les zones déjà fortement imperméabilisées (zones d'industries par exemple)
- > Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle (évacuation des eaux pluviales, réutilisation des eaux pluviales, gestion des eaux usées)
- > Maîtriser les consommations (utilisation rationnelle de l'eau de distribution, réduction des eaux usées, réutilisation des eaux de pluie...)

La pollution de l'air est un enjeu environnemental qui dépasse largement les limites communales d'Evere. Evere est une commune de seconde couronne, assez verte, elle connaît des problèmes de pollution atmosphérique mesurés par rapport aux communes plus centrales. A Evere, les principales sources de pollution de l'air sont le transport et le chauffage.

L'urbanisation croissante de la commune va potentiellement impliquer une augmentation de ces pollutions (mobilité croissante, augmentation du nombre de logements...). La Commune et la Région prennent toutefois une série de mesures visant à limiter ces pollutions. Les mesures prises par la Commune sont détaillées respectivement dans les chapitres mobilité et dans la partie sur la consommation d'énergie (facteurs climatiques).

Les enjeux identifiés au regard de l'air sont les suivants :

- > Limiter la pollution atmosphérique

Ressources et déchets

La question des ressources et des déchets est actuellement essentiellement appréhendée à Evere sous l'angle de la gestion des déchets et de la propreté via le fonctionnement du service propreté.

Des actions ponctuelles de sensibilisation pour une réduction/réutilisation des déchets sont également menées par le service développement durable (0 déchets, repair café, etc.) mais sans réelle politique globale en la matière.

En matière de valorisation des déchets, on soulignera également qu'Evere :

- a été parmi les communes pilotes pour le projet régional « Be-organic » de **collecte des déchets organiques** ;
- dispose de 2 composts de quartier.

Il convient de noter que la Commune d'Evere ne dispose pas encore d'agenda 21 ni d'éco-conseiller, ce qui complexifie la cohérence et le caractère volontariste des questions en lien avec la politique climatique et durable.

Avec l'accroissement attendu de sa population, les questions liées à la production et à la gestion des ressources et des déchets à Evere va être croissante. Il convient donc qu'Evere mette en place une véritable politique en la matière sur base des enseignements du Plan Régional de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) afin de passer d'un point de vue « end of pipe » axé uniquement sur la fin de vie des produits sous la forme de déchets, à un point de vue « cradle-to-cradle » propre à l'économie circulaire, où l'objectif est de maintenir le plus possible la valeur des ressources au sein de notre système économique (consommation sobre et responsable en amont, gestion classique des déchets en aval, en passant par les nouvelles pratiques d'économie collaborative et du partage aux niveaux intermédiaires).

Les enjeux identifiés au regard des ressources et déchets sont les suivants :

- > Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement

- > Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion : poursuite de la valorisation des déchets organiques (compost...), recyclage de matériaux ou réemploi, développement de l'économie circulaire
- > Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires

Facteurs climatiques

Dans le contexte de réchauffement climatique actuel, les autorités publiques doivent faire face à différents enjeux dont, bien que certains dépassent largement le cadre local, d'autres peuvent être appréhendés à cette échelle.

A l'échelle communale, il est ainsi possible d'agir sur :

- La réduction des émissions directes de gaz à effet de serre en agissant en particulier sur : l'isolation des bâtiments, le choix du combustible de chauffage, l'augmentation de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables (solaire, éolien...), la réduction de production des déchets (voir point précédent) ;
- La réduction des émissions indirectes de gaz à effet de serre en agissant en particulier sur : le développement d'une économie circulaire, la prise en compte de l'énergie grise lors des nouvelles constructions, d'une alimentation plus durable, la mobilité (réduction des besoins, amélioration des performances des véhicules) ;
- La sensibilisation et la prise en compte des facteurs climatiques dans tous les projets (conception bioclimatique, îlot de chaleur, ombrage, courant d'air, circularité...).

Ces actions sont d'autant plus importantes que le nombre d'habitants va augmenter à Evere impliquant notamment une augmentation de la consommation d'énergie.

Au regard de ces constats, la Commune mène déjà de nombreuses actions :

- Politique active en matière de toiture verte (via le nouveau RCU) ;
- Politique visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux : la commune participe au programme NRClick (Sibelga), un outil de comptabilité énergétique qui permet aux communes de surveiller leur consommation en électricité, gaz et eau ;
- Primes à la rénovation favorisant l'isolation, la ventilation et le chauffage ;
- Sensibilisation et recommandations, notamment via la page internet de l'Espace Consommateurs de la Maison Sociale, pour limiter sa consommation d'énergie ;
- Conseil consultatif du développement durable mis en place en 2007 ;
- Installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques.

Néanmoins, comme souligné plus haut, la Commune d'Evere ne dispose pas encore d'agenda 21 ou de Plan Climat ni d'éco-conseiller, ce qui complexifie la cohérence et le caractère volontariste des questions en lien avec la politique climatique et durable.

Les enjeux identifiés au regard des facteurs climatiques sont les suivants :

- > Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable
- > Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, énergie grise, alimentation durable, mobilité

Plusieurs facteurs influent sur la santé humaine, dont :

- des facteurs environnementaux tels le bruit et les vibrations mais également la qualité de l'air et de l'eau, la pollution des sols ;
- la condition sociale ;
- la propreté ;
- l'alimentation durable ;
- sécurité et sentiment de sécurité.

La plupart de ces aspects sont déjà traités dans d'autres chapitres.

En ce qui concerne le bruit et les vibrations, les nuisances sont essentiellement liées au trafic (routier, du chemin de fer et des avions). Avec la croissance démographique attendue pour Evre et pour la Région en général, ainsi que les futurs projets, notamment concernant le RER, ces nuisances risquent d'être croissantes, sauf si des mesures sont prises pour garantir le confort acoustique des constructions et limiter les sources de nuisances (réduction de la part modale de l'automobile cf. chapitre sur la mobilité).

Les futurs chantiers communaux et régionaux, notamment métro nord, devraient aussi avoir un impact important, tant sur le confort acoustique que la mobilité.

Concernant la propreté, Evre est très active en la matière et devra poursuivre ses efforts au regard de l'urbanisation attendue de son territoire.

Quoi qu'il en soit, la perception de leur état de santé qu'en ont les habitants d'Evre diminue à Evre, en lien avec la paupérisation de la population. La commune devra donc poursuivre ses efforts en la matière dans les prochaines années.

Les enjeux identifiés au regard de la santé humaine sont les suivants :

- > Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité en agissant au niveau des sources de pollution et du confort thermique des constructions
- > Limiter la pollution (à mettre en lien avec les autres aspects environnementaux : air, sols, eaux, facteurs climatiques)
- > Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public (risques technologique, circulation...)
- > Continuer à promouvoir une alimentation durable
- > Lutter contre la paupérisation
- > Poursuivre les actions en matière de propreté

Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau ci-dessous reprend les enjeux environnementaux identifiés pour Evre.

thématiques	enjeux everois
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours
	Veiller à la qualité des logements
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi
	Maintenir l'activité économique sur son territoire
	Développer les noyaux commerciaux
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable
	Veiller à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des nouveaux projets
	Assurer l'actualisation des outils de planification
	Éviter les quartiers mono-résidentiels
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère symboliques et noyau d'identité locale
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public
mobilité	Suivi des grands projets régionaux
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers ainsi que la sécurité et le confort des cheminements
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant malgré la croissance démographique attendue (création d'espaces verts dans les grands projets de développement)
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore
	Augmenter la biodiversité sur la commune
sols et sous-sol	Conserver et renforcer le maillage vert
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services écosystémiques rendus par les sols
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle
	Maîtriser les consommations
air	Limiter la pollution atmosphérique
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public
	Continuer à promouvoir une alimentation durable
	Poursuivre les actions en matière de propreté

2.2 Zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le PCD

Des zones stratégiques, où les enjeux environnementaux sont particulièrement importants, ont été ciblées afin de prévoir au mieux les changements à venir. Il s'agit de :

- Zones susceptibles de porter un grand projet pour la commune

Les zones porteuses d'un grand projet à l'échelle everoise sont les suivantes :

- o Josaphat au centre ;
- o Reyers au sud, y compris la rue Colonel Bourg et la E40 (projet Parkway) ;
- o Le quartier de l'OTAN et des casernes Elisabeth ;
- o Les alentours de la gare de Bordet ;
- o Le tracé du futur métro Nord.

Les projets sur ces zones font l'objet d'un rapport urbanistique et environnemental et/ou étude d'incidences visant à évaluer et minimiser leurs incidences sur l'environnement. Les incidences de ces projets ne seront donc pas étudiées dans le présent rapport. Toutefois les actions et objectifs ayant un impact sur ces zones seront spécifiquement ciblés.

- Zones à préserver en raison d'un fort potentiel ou d'un patrimoine environnemental important (faune, flore, autre). La commune d'Evere ne comporte pas de site Natura 2000. Elle ne comporte en outre qu'une petite zone considérée comme centrale dans les cartes du réseau écologique bruxellois¹, au niveau de la réserve naturelle du Moeraske.

La commune compte essentiellement des zones dites « de développement », dont les principales sont :

- o la réserve naturelle du Moeraske au nord ;
- o le cimetière de Bruxelles ;
- o les abords des cités Germinal et Leder Zijn Huis ;
- o certains parcs (Mandela, le long de l'avenue H. Dunant...) ;
- o les talus le long du chemin de fer.

Les zones de développement sont très intéressantes d'un point de vue écologique et leur richesse biologique est souvent sous-estimée. Ces zones sont souvent davantage imbriquées dans le tissu urbain que les zones centrales. En conséquence, la pression sur la nature y est souvent plus importante. Ces zones constituent donc de réelles zones à enjeux où le développement de la nature mérite d'être préservé et encouragé.

¹ Le Réseau écologique bruxellois est constitué d'un ensemble cohérent de zones, dont la gestion et la protection doivent contribuer à préserver ou restaurer un état de conservation favorable d'espèces et d'habitats.

Rapport sur l'état de la nature en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement, septembre 2012
http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/NARABRU_20120910_FR_150dpi.pdf?langtype=2060

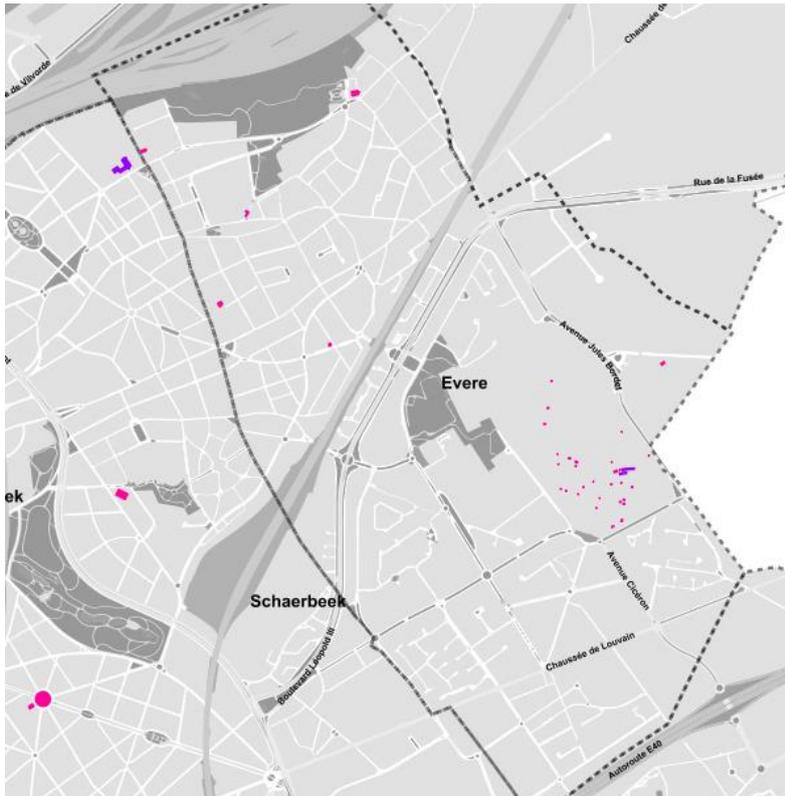


Réseau écologique bruxellois (Bruxelles Environnement – geodata - 2019)

- Zones à préserver en raison d'un patrimoine bâti important. La commune d'Evere comporte également quelques éléments de patrimoine bâti important à préserver :
 - o Au nord : l'Eglise Saint-Vincent, le Moulin d'Evere (transformé en Musée), la ferme (salle de fêtes), un immeuble de logement à l'angle Notre-Dame / Vanden Bossche ;
 - o Des tombes dans le Cimetière de Bruxelles et une tombe dans le cimetière de Schaerbeek ;

De même, de nombreuses constructions sont reprises à l'inventaire. En particulier :

- o Dans plusieurs cités sociales ;
- o Au Tuinbouw ;
- o Au nord de la Commune, dans le quartier Paix, Bon Pasteur, Marne.



Patrimoine bâti hors inventaire (Brugis – avril 2020)



Inventaire (Brugis – avril 2020)

3. PRESENTATION DU PCD & DES ALTERNATIVES

Ce chapitre vise à présenter le PCD, à savoir les phases 2 et 3 du plan, relatives respectivement :

- À la définition des objectifs du plan ;
- À la présentation des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ces phases ont été précédées de l'analyse de 3 scénarii de développements différents, le choix d'un de ces scénarii par la Commune a permis de définir le projet territorial souhaité pour Evere et donc les lignes directrices à suivre pour les phases 2 et 3 du PCD.

3.1 Scénarii étudiés et scénario retenu

La commune d'Evere a connu une croissance démographique importante ces dernières années, la population étant passée de 31 500 à 41 763 entre 2000 et 2019. L'urbanisation en cours (projets majeurs en chantiers ou permis déposés avant 2020) pourrait apporter jusqu'à quelque 2100 nouveaux logements pour quelque 4800 nouveaux habitants à l'horizon 2025 (sans compter ceux du projet Josaphat). Ce constat est corroboré par les projections de population de l'IBSA qui évalue à 45 700 le nombre d'habitants à Evere en 2025. En 25 ans, la population aura donc augmenté de 45%, impliquant des besoins nouveaux à assurer avec des disponibilités foncières de plus en plus rares.

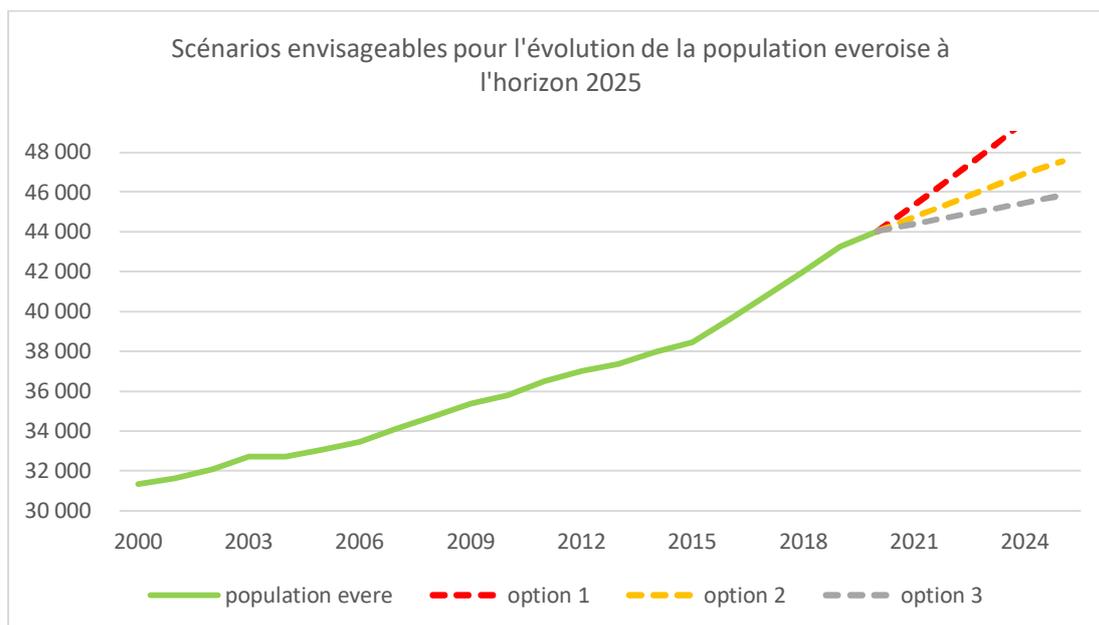
Trois options peuvent être considérées pour le territoire communal pour encadrer l'urbanisation future des terrains encore disponibles. Chacune de ces options caractérise une politique différente allant de :

- la densification poussée et du « tout au logement » (option 1) : urbanisation de tous les terrains encore disponibles pour du logement, gabarits plus élevés (R+4), urbanisation des intérieurs d'îlot et des grands terrains communaux disponibles, reconversion des zones administratives et des ZEMU, etc...
- à un net ralentissement de la densification (option 3) : urbanisation limitée aux terrains à front de voirie, limitation des gabarits à du R+2, interdiction d'urbaniser les intérieurs d'îlot, maintien de grands terrains publics pour de l'équipement, reconversion raisonnée des zones administratives et des ZEMU en maintenant une mixité ;
- en passant par une politique de densification raisonnée et soutenable (option 2) : urbanisation des terrains à front de rue ainsi que de quelques intérieurs d'îlots jugés urbanisables, maintien de grands terrains publics pour de l'équipement, gabarits variant du R+2 au R+4 (pour les grands terrains ou terrains d'angle par exemple).

Afin d'illustrer ces options, une estimation du nombre d'habitants supplémentaires pouvant être attendus a été réalisée pour chaque option. Ces chiffres doivent être considérés comme une tendance et non comme une projection chiffrée exacte. Ils se basent en effet sur des hypothèses qui sont loin d'intégrer tous les paramètres caractérisant un projet de construction (voir Axe 1 PCD)

	option 1	option 2	option 3
--	----------	----------	----------

nombre d'habitants attendus à l'horizon 2025	7000	3300	1900
--	------	------	------



Il importe de souligner que ces chiffres ne tiennent pas compte des projets de reconversions de bureaux ou d'activités productives, ni de projets avec des gabarits supérieurs à du R+4. Il s'agit donc de grandes tendances d'évolution territoriale.

Selon l'option choisie les incidences sur la Commune ne seront pas les mêmes. Le tableau suivant schématise les besoins et ou les conséquences de chaque option sur les différentes thématiques environnementales.

		option 1	option 2	option 3
		urbanisation intense	urbanisation modérée	urbanisation limitée
socio-économie	population - logement	forte augmentation de la densité et des besoins - important enjeu de soutenabilité de la densification - risque de résidentialisation du territoire au détriment des autres fonctions	augmentation mesurée de la densité et des besoins permettant de répondre à l'enjeu de soutenabilité et réponse aux besoins en logements identifiés à l'échelle régionale	faible augmentation de la densité et des besoins, moindre réponse aux besoins en logements identifiés à l'échelle régionale
	équipements	diminution importante de terrain disponible, difficultés de fournir une offre qualitative et quantitative qui réponde à l'augmentation des besoins, surdensification mettant à mal le niveau d'équipement et la qualité de vie	possibilité de réserver des terrains pour concevoir des équipements adaptés à la demande	maintien de l'offre en l'adaptant aux besoins
	activités économiques	diminution des surfaces liées aux activités économiques donc développement ne	diminution moindre des surfaces liées aux activités économiques permettant de cibler les zones les plus	maintien des surfaces liées aux activités économiques et donc maintien d'emplois

		soutenant pas l'économie ou l'emploi	propices (chancres, proximité résidentielle, mixité existant dans les faits, proximité NIL...)	locaux, mais nécessité de revaloriser certaines zones vacantes ou non valorisées pour éviter les chancres
	commerces de proximité	renforcement des noyaux de vie locale avec l'augmentation de la densité et de la demande, mais perte au niveau des services et commerces en lien avec les zones économiques reconverties	renforcement des noyaux de vie locale avec l'augmentation de la densité et de la demande	maintien des noyaux de vie locale
diversité biologique, faune, flore	espaces verts	augmentation importante des besoins >> limitation de l'offre faute d'espaces disponibles, risque de saturation des espaces verts	augmentation des besoins et risque de saturation de l'offre actuelle si elle n'est pas étoffée	faible évolution des besoins, possible maintien de l'offre nécessitant des améliorations qualitatives
	faune, flore, biodiversité	perte d'habitat en lien avec une diminution importante des espaces verdurisés (friches, potagers...), possible atteinte aux intérieurs d'îlots, augmentation de la fréquentation des espaces existants, rupture de continuité et fragmentation	diminution de l'offre avec possible maintien de la biodiversité dans les intérieurs d'îlot et certains espaces préservés	maintien de l'offre actuelle, maintien voire amélioration de la biodiversité au sein des espaces verts et des intérieurs d'îlots
	potagers, potentiel "good food"	disparition ou réduction probable des potagers	possibilité de maintien d'espaces pour les potagers	maintien de l'offre actuelle
mobilité	trafic routier	augmentation importante de l'encombrement des voiries, pollution sonore et de l'air	encombrement des voiries, pollution sonore et de l'air	maintien du trafic et de la pollution sonore et de l'air
	stationnement	saturation de la voirie	risque de saturation de la voirie	maintien de la situation actuelle
	modes actifs	forte augmentation de la densité nécessitant la réservation d'espaces pour les modes actifs et le développement de leur pratique pour limiter l'encombrement et la pollution	augmentation de la densité nécessitant la réservation d'espaces pour les modes actifs et le développement de leur pratique pour limiter l'encombrement et la pollution	réservation d'espaces pour les modes actifs et le développement de leur pratique pour limiter l'encombrement et la pollution
	transport en commun	forte augmentation de la demande nécessitant des mesures fortes pour les TC, surtout dans le sud	augmentation de la demande nécessitant des mesures fortes pour les TC, surtout dans le sud	développement des projets programmés
être humain	sécurité, bien être	détérioration du cadre de vie et du bien-être dans certains quartiers en lien avec la densification et la disparition d'espaces ouverts pouvant remplir des fonctions d-sociales, environnementales, climatiques...	possibilité d'arbitrage sur le maintien d'espaces ouverts et sur le maintien de la qualité de vie	maintien de la situation actuelle en l'améliorant

sols	sols et sous-sols	augmentation des surfaces imperméabilisées, diminution des sols perméables et pouvant remplir des services écosystémiques, nécessiter de dépollution des sols	augmentation plus modérée des surfaces imperméabilisées, potentiel plus important pour les sols vivants	maintien de la situation actuelle en l'améliorant
eaux	eaux			
air	pollution de l'air	augmentation de la densité et du trafic impliquant des nuisances accrues	augmentation mesurée de la densité et du trafic impliquant des nuisances accrues	maintien de la situation actuelle en l'améliorant
facteurs climatiques	ombrage, vent	risque de modification du régime des vents, de création d'ombres portées, etc. en lien avec la densification du territoire, en particulier en cas d'émergences	urbanisation plus mesurée en lien avec les gabarits des espaces publics et bâti existant	maintien de la situation actuelle
paysage, patrimoine	paysages	risque de détérioration de la qualité des espaces publics et des paysages	respect du paysage existant et de ses lignes de force, rénovation du bâti existant	maintien de la situation actuelle
ressources, déchets, énergie	ressources	consommation plus importante de ressources et production de déchets	consommation plus responsable, réaffectation d'immeubles existants, construction de la ville sur la ville, préservation des espaces ouverts et de leurs fonctions écosystémiques	
bruit et vibration	nuisances	augmentation de la densité et du trafic impliquant des nuisances accrues	augmentation mesurée de la densité et du trafic impliquant des nuisances accrues	maintien de la situation actuelle en l'améliorant

Le scénario retenu est celui de l'urbanisation mesurée (option 2), visant une urbanisation mesurée en gérant les réserves foncières avec parcimonie.

3.2 Présentation de la structure du PCD

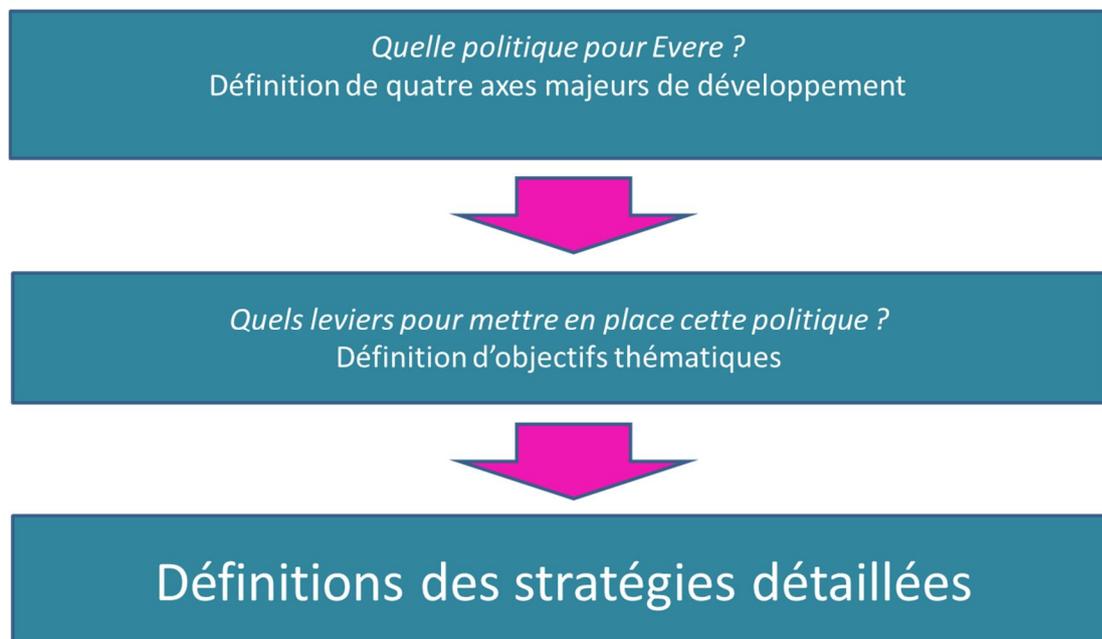
Le PCD se décline en quatre grands **axes de développement** :

1. **Aller vers une urbanisation modérée**
2. **Lutter contre la précarité et la dualisation socio-spatiale d'Evere**
3. **Maintenir la qualité du cadre de vie everois**
4. **Faire d'Evere une commune durable tournée vers l'avenir**

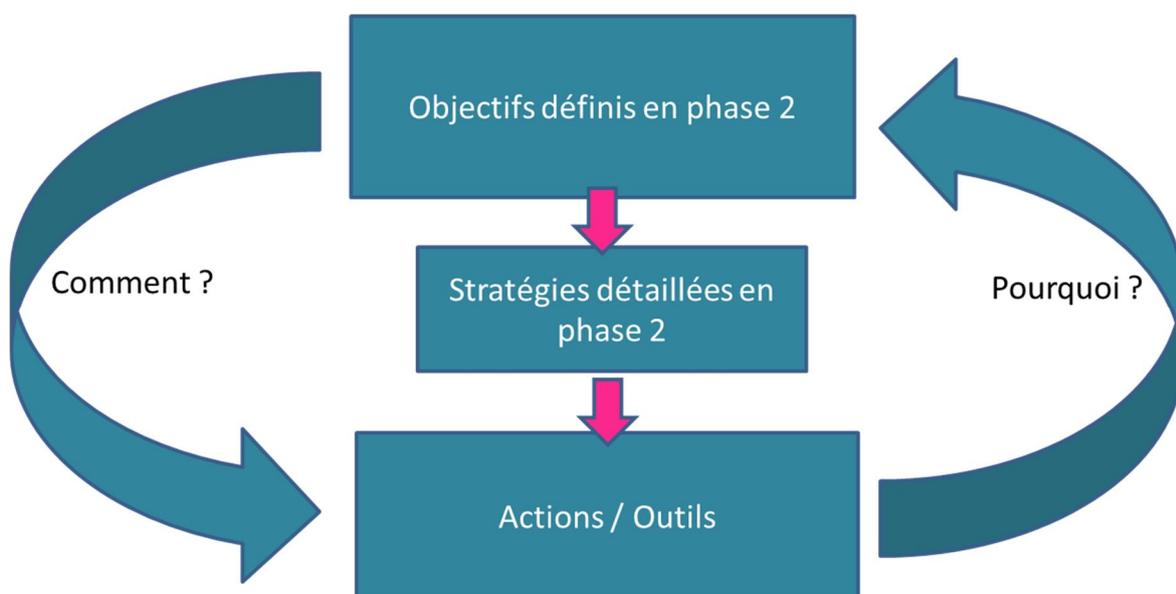
Pour développer ces axes, des objectifs ont été définis.

Chaque objectif a ensuite été décliné en **stratégies** précises et détaillées à mettre en œuvre, une stratégie étant considérée comme un choix raisonné d'actions pour atteindre un objectif.

Le schéma ci-dessous synthétise cette structure :



Ces stratégies sont ensuite déclinées en actions/mesures concrètes qui sont détaillées dans la phase 3 du PCD, selon le schéma suivant :



Ces actions/mesures ont été réparties en 3 types :

1. Le projet territorial (PT) retenu pour la Commune d'Evere : il reprend les grands axes de développement par thème et les décline de manière stratégique et territorialisée. Ce projet territorial doit servir de cadre et d'aide à la prise de décision et donner les pistes du développement everois pour la décennie à venir. Les cartes sont des cartes stratégiques indicatives sur lesquelles s'appuient le projet territorial d'Evere.

Il se décline en 6 thématiques :

- Densification (PT1) : identification des zones stratégiques à urbaniser et mesure de la soutenabilité de la densification
- Zoom sur les intérieurs d'îlots (PT2) : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver de ceux qui présentent un potentiel en construction de nouveaux logements
- Equipements (PT3) : disponibilités foncières publiques et besoins (par type et par quartier)
- Activités économiques et mixité (PT4) : identification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et / ou de développement de la mixité
- Maillage vert (PT5) : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés
- Modes actifs (PT6) : restructuration des cheminements des modes actifs

2. Pour fournir des outils et un accompagnement à la mise en œuvre des objectifs et stratégies du PCD, sont ensuite développées des fiches actions sous deux formes :

- Ligne de conduite (LC) : ces fiches visent à fournir des indications quant à la manière de mener à bien la politique choisie, peuvent servir de manuel / guide pratique adapté à la commune. Elles peuvent aussi permettre de poser la première pierre de projets plus concrets.
- Opération (O) : il s'agit de projets concrets à réaliser sur la commune, il peut s'agir de la construction d'une école, du réaménagement d'un parc, etc.

Le PCD a été conçu de manière transversale, de sorte qu'une action / mesure peut répondre à plusieurs stratégies / objectifs / axes.

3.3 Présentation du contenu du PCD

Les tableaux suivants synthétisent le PCD en reprenant, pour chaque axe de développement :

- Les objectifs et stratégies qui leur sont associés (en abscisse), soit la phase 2 du PCD ;
- Les actions/ mesures (en ordonnée), soit la phase 3 du PCD ;
- Le lien entre les deux.

AXE		AXE 1 – ALLER VERS UNE URBANISATION MESURÉE										
OBJECTIF		1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières					2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			3 - Suivre et encadrer l'urbanisation		
STRATEGIES		1 – Densifier en priorité les terrains en dents creuses	2 – Viser un objectif de mixité des projets et des quartiers (selon les principes de ville des courtes distances)	3 – Mener une réflexion sur l'urbanisation des intérieurs d'îlots et des terrains à faible densité construite	4 – Favoriser d'autres processus de densification dans les zones bénéficiant d'une bonne accessibilité	5 – Suivre le devenir des zones stratégiques, soit les pôles OTAN, Reyers, Josaphat et Schaerbeek formation	1 – Mener les reconversions d'activités économiques de manière raisonnée tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances »	2 – Encourager la réhabilitation des bâtiments inoccupés et/ou insalubres afin d'optimiser leur occupation tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances »	3 – Cadrer les divisions de maisons unifamiliales	1 – Poursuivre l'observatoire du logement	2 – Abroger les PPAS ne répondant plus aux objectifs	3 – Établir une grille d'évaluation des biens fonciers publics
PROJET TERRITORIAL												
PT1	Politique d'urbanisation : zones à urbaniser en priorité selon le type de densification préconisé.	x			x	x			x			
PT2	Intérieurs d'îlots : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver, à requalifier et présentant un potentiel de densification.			x								
PT3	Equipements : disponibilités foncières publiques en fonction des besoins (par type et par quartier).		x									
PT4	Zones d'activité économiques ou mixtes : identification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et/ ou développement de la mixité.		x				x	x				
PT5	Maillage vert : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés.		x				x					
PT6	Maillage mode actifs : restructuration des cheminements de modes doux autour des pôles multimodaux et des noyaux d'identité locale.		x				x	x				
OPERATIONS												
O1	Rationalisation de la réglementation de l'urbanisme										x	
O2	Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie. En parallèle modifier le PRAS de la zone Carli pour y supprimer la possibilité de faire du logement (et donc préserver la mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone).		x				x					
O19	Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.							x				
O28	Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares.		x		x	x						
O36	Engagement d'un Eco-Conseiller		x	x	x	x		x				
O37	Encourager l'amélioration de la desserte en transports en commun					x						
LIGNES DE CONDUITE												
LC1	ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.		x				x					
LC2	Suivi actif de l'évolution des projets et zones stratégiques régionales		x			x						
LC3	Charges d'urbanisme : comment optimiser leur utilisation pour mener à bien les projets communaux.		x				x		x			
LC4	Décloisonnement des cités sociales.			x								
LC5	Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.									x		
LC6	Encourager la requalification des espaces publics durables, dynamiques et esthétiques											x
LC7	Poursuite de l'encadrement et du contrôle des divisions de logement, notamment par la mise en place d'une base de données, et des recommandations adaptées sur les divisions.								x	x		
LC9	Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.								x	x		
LC10	Logements non classiques : encouragement du développement de l'offre en logements non classiques (habitat partagé, logements intergénérationnels, forme d'hébergement alternatif adapté aux seniors...).									x		
LC11	Logements sociaux et assimilés : poursuite des actions de la Régie foncière, sensibilisation des SISP, AIS et assimilés à encourager la mixité à l'échelle des projets (entre logements privés, publics, sociaux, moyens, conventionnés ou locatifs).									x		x
LC13	Requalification des biens insalubres, abandonnés ou vacants.							x				
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.					x	x	x				
LC22	Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).						x	x				
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.							x		x		
LC36	Poursuivre l'observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux							x		x		x

AXE		AXE 2 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE D'EVERE														
OBJECTIF		1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			3 - Favoriser la cohésion sociale							
STRATEGIES		1- S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements	2- Surveiller le développement des logements non classiques	3 – Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve	4 – Favoriser les constructions ayant une part de surfaces transformables importantes (logements de taille modulables, parkings transformables, bureaux convertibles en logements)	1 – Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux et assimilés	2 - Ouvrir les cités sociales sur le reste de la commune	3- Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité au sein des cités sociales ou à proximité.	1 – Rompre l'isolement des parents et des mineurs isolés et des personnes âgées	2 – Lutter contre le reploi communautaire	3 – S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics	4 – Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse	5 – Rapprocher les services et actions menées des publics fragilisés	6 – Adapter l'offre en hébergement des seniors à la demande locale	7 – Accompagner les jeunes non diplômés et les chômeurs de longue durée vers l'emploi	8 – Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés
PROJET TERRITORIAL																
PT1	Politique d'urbanisation : zones à urbaniser en priorité selon le type de densification préconisé.			x												
PT2	Intérieurs d'îlots : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver, à requalifier et présentant un potentiel de densification.			x												
PT3	Equipements : disponibilités foncières publiques en fonction des besoins (par type et par quartier).							x	x	x						
PT5	Maillage vert : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés.							x								
PT6	Maillage mode actifs : restructuration des cheminements de modes doux autour des pôles multimodaux et des noyaux d'identité locale.							x	x	x						
OPERATIONS																
O2	Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie. En parallèle modifier le PRAS de la zone Carli pour y supprimer la possibilité de faire du logement (et donc préserver la mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone).			x												
O8	Amélioration de l'accessibilité des logements, services, espaces publics et équipements sportifs et culturels aux PMR.							x	x	x	x			x		
O9	Augmentation de l'offre scolaire											x	x			
O10	Reconstruction du hall sportif											x				
O11	Création d'infrastructure légère pour conditionnement physique et marquage au sol (par exemple piste de jogging, streetworkout, piste finlandaise...)							x	x	x		x				
O12	Augmentation du nombre de place en crèche, hors crèches publiques							x	x					x		x
O13	Faire d'Evere une commune pilote en matière de mode de garde alternatif (horaires souples, halte-garderie), au sein d'un nouveau pôle petite enfance sur le terrain de l'actuel pré gardiennat Fonson.							x	x					x		x
O14	Améliorer l'accessibilité des acteurs sociaux : information sur l'offre en ASBL, guichets d'entreprises locales, maisons de l'emploi, entreprises du domaine de l'ESS ou travaillant dans l'insertion professionnelle							x	x	x				x		
O16	Renforcement des moyens de maintien de la propreté et de la sécurité publique, en lien avec l'augmentation de la population.									x						
O17	Développer un itinéraire touristique éverois à connecter au réseau touristique régional.									x						
O18	Maintien de la « bourse sport ».							x	x					x		
O19	Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.											x				x
O20	Création d'un Kiosque « info jeunesse » au sein de la maison de l'emploi							x	x	x		x	x			x
O34	Prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne autour des grands projets d'aménagement et d'urbanisme											x				
O35	Reconduction et renforcement du Conseil communal de la jeunesse											x				
LIGNES DE CONDUITE																
LC1	ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.													x		
LC4	Décloisonnement des cités sociales.						x	x	x	x	x					
LC5	Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.															
LC6	Encourager la requalification des espaces publics durables, dynamiques et esthétiques												x			
LC7	Poursuite de l'encadrement et du contrôle des divisions de logement, notamment par la mise en place d'une base de données, et des recommandations adaptées sur les divisions.	x		x												
LC8	Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)	x			x			x	x	x						
LC9	Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.	x		x	x	x		x	x							
LC10	Logements non classiques : encouragement du développement de l'offre en logements non classiques (habitat partagé, logements intergénérationnels, forme d'hébergement alternatif adapté aux seniors...).	x	x		x			x	x	x				x		
LC11	Logements sociaux et assimilés : poursuite des actions de la Régie foncière, sensibilisation des SISP, AIS et assimilés à encourager la mixité à l'échelle des projets (entre logements privés, publics, sociaux, moyens, conventionnés ou locatifs).	x		x	x	x		x	x	x						
LC12	Favoriser auprès des promoteurs immobiliers la constitution d'une part de logements à prix conventionnés pour favoriser l'accès des éverois à la propriété.	x					x									
LC14	Amélioration de la qualité des équipements publics.												x			
LC15	Amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics.							x		x				x		
LC16	Poursuite de la coopération entre la Commune et le monde associatif concernant les actions de cohésion sociale.							x	x			x	x			
LC17	Favoriser l'émergence d'initiatives locales, d'actions de cohésion de quartier et d'appropriation des équipements et services communaux par les habitants, en s'appuyant sur les outils existants (quartiers durables citoyens, agenda 21...)							x	x	x		x	x	x		

AXE		AXE 2 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE D'EVERE														
OBJECTIF		1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			3 - Favoriser la cohésion sociale							
STRATEGIES		1- S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements	2- Surveiller le développement des logements non classiques	3- Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve	4- Favoriser les constructions ayant une part de surfaces transformables importantes (logements de taille modulables, parkings transformables, bureaux convertibles en logements)	1- Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux et assimilés	2- Ouvrir les cités sociales sur le reste de la commune	3- Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité au sein des cités sociales ou à proximité.	1- Rompre l'isolement des parents et des mineurs isolés et des personnes âgées	2- Lutter contre le repli communautaire	3- S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics	4- Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse	5- Rapprocher les services et actions menées des publics fragilisés	6- Adapter l'offre en hébergement des seniors à la demande locale	7- Accompagner les jeunes non diplômés et les chômeurs de longue durée vers l'emploi	8- Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés
LC18	Offre culturelle : accroissement, optimisation, diversification et rééquilibrage de l'offre en programmation d'événements et d'activités et en équipements culturels, publics ou associatifs, sur l'ensemble de la commune.							x	x							
LC19	Programmation d'activité inter-générationnelles en s'appuyant sur les maisons de quartiers et les maisons de repos.							x	x							
LC20	Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.															x
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.				x											
LC24	Conduire une réflexion sur l'aménagement des espaces verts entourant les grands ensembles							x	x	x						
LC25	Mise en place d'une politique active en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable							x	x							
LC26	Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.									x						
LC27	Développement des services de proximité liés à l'économie circulaire														x	
LC29	Redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir.							x				x	x			
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.				x											
LC34	Développement d'une stratégie de marketing urbain pour evere									x						
LC35	Développement de l'offre en soins de santé et pour les séniors												x	x		
LC36	Poursuivre l'observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux	x	x		x	x								x		

AXE		AXE 4 – EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L'AVENIR										
OBJECTIF		1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles		2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la Commune		3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				4 - Un rayonnement d'Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux		
STRATEGIES		1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune	2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune	1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire	2 - Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région	1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier de développement territorial	2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle	3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité	4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux	5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets	1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets	2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévues par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres urbains
PROJET TERRITORIAL												
PT2	Intérieurs d'îlots : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver, à requalifier et présentant un potentiel de densification.		x									
PT3	Equipements : disponibilités foncières publiques en fonction des besoins (par type et par quartier).											x
PT4	Zones d'activité économiques ou mixtes : indetification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et/ ou développement de la mixité.			x	x							x
PT5	Maillage vert : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés.											x
PT6	Maillage mode actifs : restructuration des cheminements de modes doux autour des pôles multimodaux et des noyaux d'identité locale.					x		x	x		x	x
OPERATIONS												
O1	Rationalisation de la réglementation de l'urbanisme			x								
O2	Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie. En parallèle modifier le PRAS de la zone Carli pour y supprimer la possibilité de faire du logement (et donc préserver la mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone).			x								
O4	Poursuite du plan lumière mettant en valeur les éléments patrimoniaux intéressants	x	x									
O5	Accompagnement financier dans l'embellissement du patrimoine (primes, conseil...).		x									
O9	Augmentation de l'offre scolaire											x
O19	Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.			x								x
O20	Création d'un Kiosque « info jeunesse » au sein de la maison de l'emploi			x								
O21	Accroissement l'accessibilité et l'ouverture du Cimetière et le promouvoir comme espace vert d'intérêt écologique.	x				x						
O22	Connexion du Moeraske au maillage vert communal et au réseau écologique régional.	x				x						
O24	Végétalisation de certains « tronçons urbains » de la promenade verte régionale.	x				x						
O25	Végétalisation de zones urbaines denses et peu vertes (rues, avenues, axes ou places).	x										
O27	Tirer parti des travaux faits dans le cadre de l'agenda 21 pour réaliser un plan d'actions pour le climat	x	x				x					
O28	Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares.					x	x	x	x			x
O29	Redéfinition de la circulation à Bordet					x		x		x	x	
O30	Réalisation une étude urbanistique préalable à la mise en œuvre du prolongement du métro Nord-Sud.						x			x		
O31	Mise en place en place une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers.					x		x				
O32	Révision du Plan Communal de Mobilité.	x				x				x		
O36	Engagement d'un Eco-Conseiller	x	x			x	x				x	
O37	Encourager l'amélioration de la desserte en transports en commun					x	x					
LIGNES DE CONDUITE												
LC1	ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.			x								
LC2	Suivi actif de l'évolution des projets et zones stratégiques régionales											x
LC5	Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.	x										
LC8	Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)		x									
LC20	Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.			x								x
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.			x	x	x		x	x	x	x	x

AXE		AXE 4 – EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L'AVENIR										
OBJECTIF		1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles		2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la Commune		3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable					4 - Un rayonnement d'Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux	
STRATEGIES		1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune	2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune	1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire	2 - Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région	1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial	2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle	3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité	4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux	5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets	1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets	2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévue par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres urbains
LC22	Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).			x								x
LC23	Mesures pour favoriser l'installation d'activités dans les noyaux d'identité locale			x								
LC25	Mise en place d'une politique active en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable		x	x								
LC26	Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.	x	x					x				
LC27	Développement des services de proximité liés à l'économie circulaire		x	x								
LC28	Accompagnement des habitants dans des mesures, travaux et comportements visant une gestion durable des ressources (sensibilisation, financement, conseil).		x									
LC29	Redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir.					x		x	x	x	x	x
LC30	Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)					x	x	x	x	x		x
LC31	Promotion des modes doux.					x	x	x	x		x	
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.					x	x			x		
LC34	Développement d'une stratégie de marketing urbain pour evere	x			x							

4. LIENS AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Les plans et programmes ont été examinés pour :

- Identifier les enjeux environnementaux généraux liés à leur application ;
- Identifier les enjeux spécifiques portant sur le territoire du PCD ou ses abords ;
- Evaluer la conformité des objectifs du PCD avec ceux du plan / programme.

Pour chaque plan et programme, un tableau a été réalisé reprenant :

- Les objectifs du plan ou programme en question pertinents au regard du PCD ;
- La correspondance entre ces objectifs et ceux du PCD ;
- Une conclusion quant à la conformité du PCD avec le plan.

Les plans et programmes suivants, pertinents au regard du PCD, ont été étudiés :

Plans et programmes
Plans internationaux
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) - 2005
Plans nationaux
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012
Plans régionaux
Plan Régional de Développement Durable - 2018
Projet de PRDD - 2017
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006
Plans sectoriels régionaux
Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013
Plan Air-Climat-Energie - 2016
Plan Energie Climat 2030 (PNEC) - 2019
Plan Bruit – 2019
Plan Régional de gestion des ressources et des déchets - 2018
Plan Nature - 2016
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021
Good Move 2020
Plan Vélo – 2010-2015
Plan Piéton - 2012
La stratégie régionale Good Food - 2015
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016
Plans communaux
Règlement Communal d'Urbanisme
Plan communal de Mobilité

Stratégie en faveur du développement durable - 2005

Echelle		Européenne	Année	2005
Descriptif		<p>La première stratégie européenne en faveur du développement durable (UE-SDD) a été adoptée par le Conseil en juin 2001. Quatre défis prioritaires furent alors définis : le changement climatique, le transport durable, la santé publique, la préservation et la gestion des ressources naturelles. En 2006, la stratégie de départ a été revue et étendue à un plan cohérent unique. Celui-ci présente la façon dont l'UE suivra de manière plus efficace les principes de développement durable. D'une part, il s'agira pour elle de concevoir et de mener des actions qui lui permettront d'améliorer constamment la qualité de vie des générations actuelles et futures. D'autre part, il s'agira de s'organiser en sociétés durables à même de gérer et d'exploiter leurs ressources de manière efficiente et de faire usage du potentiel de l'économie au profit de l'innovation écologique et sociale (https://www.developpementdurable.be/fr/politique-internationale/lunion-europeenne/strategie-de-lue-pour-le-developpement-durable-ue-sdd).</p> <p>Les principaux objectifs du plan pertinents au regard du PCD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection environnementale - la cohésion et l'équité sociale - la prospérité économique 		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Protection environnementale	La cohésion et l'équité sociale	La prospérité économique
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entrepreneurial			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs de développement durable défendus au niveau européen. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs de cette stratégie, en particulier en matière de protection environnementale et de cohésion et d'équité sociale. On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que Evere n'a pas encore défini d'objectifs climatiques spécifiques. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique climatique pro-active. La question de la réalisation du Plan Local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste en la matière. Le PCD comporte toutefois de nombreuses recommandations décrites dans les lignes de conduites telles que les LCG, 14, 25, 26, 27 et 28 visant à augmenter la durabilité des actions menées.</p>		

Plan Fédéral de développement durable

Echelle		Fédérale				Année	2009-2012
Descriptif		Ce plan vise à développer des stratégies de durabilité pour la Belgique. Il comporte six thèmes d'actions : A. Vers des modes de production et de consommation durables : - Communication publicitaire plus durable - Pour une consommation raisonnable du bois - Des biocarburants durables B. Adaptation et lutte contre les effets négatifs du réchauffement climatique : - Définition d'objectifs à atteindre C. Transport et mobilité : - Développer une vision stratégique à long terme - Responsabiliser quant aux choix des modes de transport D. Ressources naturelles : - Préserver et maintenir la biodiversité E. Santé publique : - Développer et promouvoir l'alimentation durable F. Inclusion sociale, démographie et immigration : - Assurer un logement durable et abordable pour tous - Favoriser le rayonnement des valeurs de l'économie sociale à l'ensemble de la sphère économique - Emploi et environnement - Environnement et migrations - Tenir compte de la pauvreté dans la communication					
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN					
		Vers des modes de production et de consommation durables	Adaptation et lutte contre les effets négatifs du réchauffement climatique	Transport et mobilité	Ressources naturelles	Santé publique	Inclusion sociale, démographie et immigration
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières						
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants						
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation						
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois						
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale						
	3 - Favoriser la cohésion sociale						
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public						
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements						
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune						
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial						
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources						
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant						
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable						
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux						

Conclusions	<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs de développement durable défendus au niveau fédéral. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs de cette stratégie. On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que Evere n'a pas encore défini d'objectifs climatiques spécifiques. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique climatique pro-active. La question de la réalisation du PPlan Local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste en la matière. Le PCD comporte toutefois de nombreuses recommandations décrites dans les lignes de conduites telles que les LC6, 14, 25, 26, 27 et 28 visant à augmenter la durabilité des actions menées.</p>
--------------------	--

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 1

Echelle		Année			2018
Descriptif		L'axe 1 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers. Il se décline en 3 stratégies : 1. Mobiliser le potentiel et les ressources foncières : le PRDD y définit comme stratégiques le territoire du canal (dont Schaerbeek Formation), 12 pôles de développement prioritaire (dont Reyers, Jospahat et l'Ancien site OTAN) 2. Proposer une densification maîtrisée : conditions de la densification, intégration d'immeubles élevés 3. Actions futures pour le logement social.			
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD				
		Stratégie 1 Mobiliser le potentiel et les ressources foncières	Stratégie 2 Proposer une densification maîtrisée	Stratégie 3 Actions pour le logement social	
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières				
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants				
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation				
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale				
	3 - Favoriser la cohésion sociale				
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public				
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements				
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune				
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial				
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources				
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant				
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux				
Conclusions		Les axes et stratégies du PCD sont cohérents avec les objectifs de cet axe du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités, le PCD ayant été réalisé en s'inscrivant dans les grandes options du PRDD. Les quartiers identifiés comme stratégiques par le PRDD sont également identifiés comme zones à enjeux par le PCD et une stratégie de soutenabilité de la densification y a été développée. La question du logement social a également été intégrée.			

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 2

Echelle		Régionale	Année				2018
Descriptif		L'axe 2 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif. Il se décline en 6 stratégies : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les équipements comme support de la vie quotidienne 2. Les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité et du cadre de vie 3. Améliorer l'équilibre entre les quartiers via le renforcement de la politique de revitalisation urbaine dans les quartiers qui en ont le plus besoin (définition d'une ZRU) 4. Défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité 5. Renforcer le paysage naturel (maillage vert et bleu, biodiversité...) 6. Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional (gestion de l'eau, nuisances, énergie, déchets) 					
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN					
		Stratégie 1 équipements comme support de la vie quotidienne	Stratégie 2 espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité et du cadre de vie	Stratégie 3 équilibre entre les quartiers	Stratégie 4 patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité	Stratégie 5 Renforcer le paysage nature	Stratégie 6 Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional
AXE 1 – URBANIS ATION MESURÉ E	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières						
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants						
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation						
AXE 2 – PRÉCARI TÉ ET DUALISA TION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois						
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale						
	3 - Favoriser la cohésion sociale						
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public						
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements						
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune						
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial						
AXE 4 – DURABIL ITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources						
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant						
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable						
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux						
Conclusions		Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du PRDD et participent à leur mise en œuvre. Concernant la stratégie 3 : bien que les intentions convergent, la question de l'équilibre entre quartier n'est pas traitée de la même manière au niveau régional et communal : les outils de revitalisation (CQD, CRU, ZRU) étant des outils régionaux et non communaux. Les objectifs du PRDD à traiter au niveau régional ne sont ainsi pas repris par le PCD qui les cite toutefois. A noter que la zone ZRU a évolué depuis la carte du PRDD (nouvel arrêté en 2020). On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.					

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 3

Echelle		Régionale	Année	2018
Descriptif		L'axe 3 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine. Il se décline en 3 stratégies : 1. Soutenir les fonctions économiques dans leur dimension spatiale : renforcement des axes de développement économique, dont l'axe du boulevard Léopold III, clarification de la place de l'activité économique en ville (y compris la question des ZEMU et zones monofonctionnelles), pôles de compétitivité (dont le pôle logistique de Schaarbeek-Formation) 2. Requalifier la place des secteurs économiques : maîtrise de l'offre tertiaire (notamment via le développement de l'axe tertiaire quartier européen/Bd Léopold III / aéroport), renforcement de l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre industrielle, renforcer l'armature logistique (notamment via le développement de Schaarbeek-Formation), soutien à une activité économique à rayonnement international 3. Soutenir l'économie de proximité et l'emploi local, notamment via la définition de la zone d'économie urbaine stimulée (ZEU) (ne concerne pas Evreux)		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Stratégie 1 Soutenir les fonctions économiques dans leur dimension spatiale	Stratégie 2 Requalifier la place des secteurs économiques	Stratégie 3 Soutenir l'économie de proximité et l'emploi local
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du PRDD et participent à leur mise en œuvre (axe de développement, place de l'activité économique via les ZEMU, zones monofonctionnelles, offre commerciale, ville de proximité...). On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.		

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 4

Echelle		Régionale	Année	2018
Descriptif		L'axe 4 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour favoriser le déplacement multimodal. Il se décline à 3 échelles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Echelle internationale et nationale, les portes d'entrée dans la Région, y compris donc le traitement de l'entrée de la E40 à Reyers 2. Echelle métropolitaine, avec l'évolution de l'infrastructure routière et les corridors de mobilité (RER vélo, RER, réseau structurant STIB, voiries pénétrantes, promotion du report modal...) 3. Echelle locale : nœuds multimodaux - ville courte distance, modes actifs, réseau STIB... 		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Echelle internationale et nationale	Echelle métropolitaine	Echelle locale
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du PRDD et participent à leur mise en œuvre. On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, même si, logiquement, la question de l'échelle nationale et internationale est peu traitée. On notera toutefois que la question du parking relais à Bordet n'a pas encore été tranchée ni au niveau régional, ni au niveau communal. La Commune souhaite ainsi qu'une étude plus approfondie soit réalisée sur le sujet (via le PAD ?) afin notamment d'évaluer la localisation optimale d'un tel projet (Bordet, Haren en lien avec une prolongation du métro ?) au regard des incidences environnementales générées.		

Plan Régional d'Affectation du Sol

Echelle		Régionale	Année : 2001
Descriptif 		<p>Le PRAS a été adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) le 03 mai 2001. Le PRAS définit les affectations du sol et, pour chaque type de zone d'affectation du sol, le PRAS spécifie les affectations autorisées et les conditions d'autorisation. Le PRAS a été modifié à plusieurs reprises et notamment en 2013 (PRAS "démographique") afin de répondre aux nouveaux enjeux de la RBC, en particulier l'essor démographique et la mixité des fonctions.</p> <p>Les principaux objectifs poursuivis par le PRAS démographique sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la pénurie de logements et au défi de l'essor démographique en assurant la cohabitation harmonieuse et la mixité des différentes fonctions. - Renforcer la fonction de capitale belge et européenne de la Région de Bruxelles-Capitale en permettant le développement et l'aménagement de deux zones stratégiques du Plan de développement International : « delta » et « le plateau du heysel » <p>Le second objectif ne vise pas spécifiquement le territoire éverois alors que le premier a impliqué des modifications d'affectation ou de degré de mixité dans plusieurs quartiers éverois : les ZEMU, les zones d'équipements et les zones administratives.</p>	
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	Répondre à la pénurie de logements et au défi de l'essor démographique	Assurer la cohabitation harmonieuse et la mixité des différentes fonctions
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières 2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants 3 - Suivre et encadrer l'urbanisation		
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois 2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale 3 - Favoriser la cohésion sociale		
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 2 - Poursuivre les actions de développement des équipements 3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune 4 - Sauvegarder l'esprit convivial		
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources 2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant 3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable 4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux		
Conclusions	<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs du PRAS démographique et sur les affectations définies. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du plan et participent à leur mise en œuvre. On relèvera toutefois une incompatibilité entre les deux plans au niveau de la zone d'activité rue Stroobants. Une fiche opérationnelle est intégrée au plan qui prévoit la réalisation d'un PPAS dérogeant au PRAS pour ouvrir cette zone à la construction de logements sur le même modèle que les ZEMU ou zones de forte mixité (voir fiche O2).</p> <p>Par ailleurs, le PCD via une fiche spécifique (ligne de conduite LC 1) vise à expliciter sa vision de la mixité pour les zones récemment ouvertes au logement (ZEMU) par le PRAS démographique et faisant actuellement l'objet d'une forte pression. Cette fiche respecte le PRAS.</p>		

Règlement Régional d'urbanisme

Echelle		Régionale	Année				2007
Descriptif		<p>Le règlement régional d'Urbanisme a été adopté par le gouvernement bruxellois le 21 Novembre 2006 et est entré en vigueur en janvier 2007.</p> <p>Il comporte 7 titres visant chacun les objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le respect du caractère architectural du bâti existant en vue d'une préservation d'une certaine harmonie et de la création d'ensembles urbains cohérents 2. Garantir de bonnes conditions d'habitabilité des logements en fixant des normes minimale d'habitabilité. 3. Edicter des règles concernant la gestion des chantiers afin de réduire leurs nuisances. Ce titre a toutefois été quasi entièrement abrogé 4. Assurer l'accessibilité vers les bâtiments publics ou privés ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci aux personnes à mobilité réduite 6. Préserver le patrimoine urbain et limiter les nuisances visuelles en définissant les principes d'organisation des dispositifs de publicités, et d'enseignes visibles depuis l'espace public. 7. Imposer des règles de base minimales à respecter pour que la voirie soit correctement aménagée pour tous les usagers. 8. Assurer une assise réglementaire aux règles relatives au stationnement hors voies publiques. 					
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN					
		Titre 1	Titre 2	Titre 4	Titre 6	Titre 7	Titre 8
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières						
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants						
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation						
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois						
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale						
	3 - Favoriser la cohésion sociale						
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public						
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements						
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune						
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial						
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources						
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant						
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable						
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux						
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs urbanistiques défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du règlement et participent à leur mise en œuvre. On notera toutefois que le niveau de technicité et de détail traité dans le RRU ne correspond pas à celui d'un plan de développement qui a une vocation plus stratégique. Les fiches actions plus opérationnelles ne comportent toutefois pas d'incompatibilités avec le RRU.</p>					

COBRACE, Code Bruxellois de l’Air, du Climat et de la Maîtrise de l’Energie (2013) + Plan Air-Climat-Energie (2016)

Echelle		Régionale	Année	2016				
Descriptif		<p>Le COBRACE répond à plusieurs directives européennes.</p> <p>La conformité du PCD avec le COBRACE le met donc automatiquement en conformité avec toutes les directives citées plus haut. Les objectifs du COBRACE sont déclinés en actions dans le Plan Air-Climat-Energie de 2016. Ce plan se décline en dix axes, dont tous ne sont pas pertinents au regard d'un PCD et concernent des politiques environnementales régionales (axes 6, 8 et 9). Les axes pertinents au regard d'un PCD sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Bâtiments (Construction et rénovation) : stimuler le marché bruxellois de la construction durable et encourager la rénovation du bâti existant ; - Axe 2 : Transports : maîtriser la demande de mobilité et développer les modes actifs et alternatives à la voiture individuelle ; - Axe 3 : Sources d'énergie renouvelables : promouvoir le recours aux énergies renouvelables ; - Axe 4 : Economie : faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation via notamment l'économie circulaire ; - Axe 5 : Planification urbaine : adapter les infrastructures urbaines afin de faire face à la croissance démographique, densifier la ville de manière durable ; - Axe 7 : Adaptation aux changements climatiques : réduire la vulnérabilité de la Région aux conséquences du réchauffement climatiques ; - Axe 10 : Dimension sociales : lutter contre la précarité énergétique et éviter tout impact négatif sur l'emploi. 						
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN						
		Axe 1 Constructions durables	Axe 2 Mobilité durable	Axe 3 Sources d'énergie renouvelables	Axe 4 Economie durable (circulaire)	Axe 5 planification urbaine	Axe 7 adaptation aux changements climatiques	Axe 10 dimensions sociales
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières							
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants							
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation							
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois							
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale							
	3 - Favoriser la cohésion sociale							
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public							
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements							
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune							
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial							
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources							
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant							
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable							
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux							
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du plan air-climat et participent à leur mise en œuvre, essentiellement en ce qui concerne les options prises en matière de planification urbaine et de mobilité durable, soit les principaux volets d'un PCD qui vont dans le sens des objectifs régionaux du plan air-climat-énergie. On notera également que certains des objectifs de ce plan sont à traiter essentiellement au niveau régional et sont donc logiquement moins traités par le PCD.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière est plus développée que la politique everoise qui n'a pas encore défini d'objectifs climatiques spécifiques. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique climatique pro-active. La question de la réalisation du Plan Local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evre de définir une politique plus volontariste en la matière. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans le PCD telles que les LC6, 14, 25, 26, 27 et 28.</p>						

Plan Energie climat 2030

Echelle		Régionale	Année	2019
Descriptif		<p>Ce plan constitue la contribution de la Région de Bruxelles Capitale au PNEC (plan national énergie-climat). Dans le cadre de la politique européenne relative à l'énergie (Union de l'énergie), les Etats Membres se sont engagés à établir un plan énergie climat 2030 pour fin 2019. Le présent document présente les objectifs et les nouvelles mesures que la Région de Bruxelles-Capitale souhaite inscrire dans la version du plan énergie-climat 2030 belge prévu pour fin 2019. Ce plan s'inscrit dans la lignée du Plan régional Air-Climat-Energie adopté en 2016 (voir fiche précédente). Conformément au Règlement européen et aux compétences relevant de la Région, l'élaboration du document s'articule autour des enjeux suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et l'innovation. Au cœur de la démarche bruxelloise une attention particulière est accordée à la santé, la solidarité, la coopération et l'exemplarité des pouvoirs publics.</p> <p>Le plan se structure autour des deux ambitions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers une ville bas carbone : en agissant sur la diminution des énergies fossiles (émissions directes et indirectes) et la production d'énergies renouvelables adaptées à la Région - Vers une ville plus sobre en énergie : en agissant sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. <p>Par rapport à sa précédente mouture, il revoit ses ambitions à la hausse, témoignant ainsi de la volonté forte de la Région de Bruxelles Capitale d'agir en la matière.</p>		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		ville bas carbone	ville plus sobre en énergie	
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du plan et participent à leur mise en œuvre, essentiellement en ce qui concerne les options prises en matière de planification urbaine et de mobilité durable, soit les principaux volets d'un PCD qui vont dans le sens des objectifs régionaux du plan climat-énergie.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière est plus développée que la politique everoise qui n'a pas encore défini d'objectifs climatiques spécifiques. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique climatique pro-active. La question de la réalisation du Plan Local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste en la matière. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans le PCD telles que les LC6, 14, 25, 26, 27 et 28.</p> <p>On notera également que certains des objectifs de ce plan sont à traiter essentiellement au niveau régional et sont donc logiquement moins traités par le PCD.</p>		

Plan de Prévention et de Lutte contre le Bruit et les Vibrations en Milieu urbain (QUIET.BRUSSELS)

Echelle		Régionale	Année							2019
Descriptif		<p>QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports - QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain - QUIET.TOGETHER : gérer la mixité <p>Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d'actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l'ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Modérer les transports motorisés 2. Aménager les voiries 3. Accompagner les transports publics 4. Encadrer le bruit des avions 5. Réaliser des zones de confort 6. Assurer le confort acoustique des bâtiments 7. Conscientiser les citoyens à la perception et aux effets du bruit sur leur santé/bien-être 8. Accompagner les entreprises 9. Intégrer les équipements collectifs et de loisirs 								
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN								
		Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5	Thématique 6	Thématique 7	Thématique 8	Thématique 9
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières									
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants									
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation									
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois									
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale									
	3 - Favoriser la cohésion sociale									
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public									
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements									
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune									
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial									
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources									
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant									
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable									
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux									
Conclusions		<p>Le PCD n'a que peu de lien direct avec le plan QUIET.BRUSSELS. Une partie des axes de ce nouveau plan QUIET est davantage traitée au niveau régional que communal. Il pourrait toutefois être intéressant d'intégrer certains de axes notamment dans la réflexion sur le réaménagement des voiries ou la réalisation de zones de confort par exemple.</p>								

Plan régional de gestion des ressources et des déchets

Echelle		Régionale	Année	2018
Descriptif		<p>Le Plan Régional de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) est d'abord le Plan qui met légalement en œuvre la politique régionale des déchets. Au cours des années, la politique traditionnelle des déchets a vu son champ de compétences s'élargir et devenir de plus en plus systémique et transversale, avec l'inscription dans les textes européens et bruxellois de l'échelle de Lansink et de son échelon « prévention » d'une part et de l'économie circulaire d'autre part. La politique des déchets est ainsi passée d'un point de vue « end of pipe » axé uniquement sur la fin de vie des produits sous la forme de déchets, à un point de vue « cradle-to-cradle » propre à l'économie circulaire, où l'objectif est de maintenir le plus possible la valeur des ressources au sein de notre système économique. Aujourd'hui, la politique des ressources-déchets s'attache tant à la question de la consommation sobre et responsable en amont, qu'à la gestion classique des déchets en aval, en passant par les nouvelles pratiques d'économie collaborative et du partage aux niveaux intermédiaires.</p> <p>Les objectifs généraux du PGRD sont triples :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ancrer une transformation des pratiques de consommation plus durables et plus circulaires 2. Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement 3. Entraîner le secteur économique de l'offre dans la pratique circulaire. 		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Consommation durable et circulaire	Préservation et valorisation de la matière	Entraîner le secteur économique de l'offre dans la pratique circulaire
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du PGRD et participent à leur mise en œuvre, essentiellement en ce qui concerne les options prises en matière de planification urbaine et de mobilité durable, soit les principaux volets d'un PCD.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière est plus développée que la politique everoise qui n'a pas encore défini d'objectifs spécifiques en la matière et dont la politique reste très axée sur la gestion des déchets et la propreté. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique plus pro-active en la matière. La question de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans le PCD telles que les LC25, 27 et 28.</p>		

Good Move										
Echelle		Régionale						Année	2020	
Descriptif		<p>Le Projet de PRM s'appuie sur la politique de développement régionale exprimée dans le Plan Régional de Développement Durable (PRDD). Les ambitions auxquelles la politique de mobilité doit répondre ont été catégorisés au sein de 8 enjeux urbains.</p> <p>CITY : Accompagner le développement régional GREEN : Diminuer les impacts des mobilités sur l'environnement SOCIAL : Offrir des mobilités qui permettent à tous de se déplacer efficacement et agréablement PLEASANT: Concilier les besoins de mobilité avec une bonne qualité de vie pour les habitants HEALTHY: Promouvoir des mobilités qui impactent positivement la santé physique et mentale PERFORMANT: Concevoir des mobilités favorables au développement socio-économique de la Région SAFE: Assurer des mobilités sûres et sécurisantes EFFICIENT: Développer des mobilités qui optimisent les ressources</p>								
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN								
		City	Green	Social	Pleasant	Healthy	Performant	Safe	Efficient	
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières									
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants									
	3 - Sulver et encadrer l'urbanisation									
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois									
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale									
	3 - Favoriser la cohésion sociale									
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public									
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements									
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune									
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial									
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources									
	2 - Renforcer le caractère attractif et entrepreneurial									
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable									
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux									
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs de ce plan et participent à leur mise en œuvre. Soulignons toutefois que le PCM de la Commune d'Evere est ancien et qu'une des recommandations du PCD est de l'actualiser en tenant compte du nouveau plan Good Move.</p>								

Plan Nature

Echelle		Régionale	Année		2016
Descriptif		Le plan nature regroupe 7 objectifs. La liste suivante reprend les objectifs pertinents au regard du PCD : - Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville : - Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville : - Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées - Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.			
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN			
		accès à la nature	maillage vert	intégration des enjeux nature dans les plans et projets	gestion écologique
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières				
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants				
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation				
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale				
	3 - Favoriser la cohésion sociale				
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public				
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements				
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune				
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial				
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources				
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant				
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux				
Conclusions		Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérents avec les objectifs de ce plan et participent à leur mise en œuvre. Soulignons toutefois que certains des objectifs de ce plan sont à traiter au niveau régional, et ne sont donc pas repris par le PCD. Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière, qui est en pleine évolution (notion de CBS, réseau écologique, good soil, enjeux climatiques...), est plus volontariste que la politique everoise qui reste plus "classique" (maillage vert, continuité verte, choix des essences...). La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique pro-active en la matière. La question de la réalisation du Plan local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste et intégrant tous les enjeux environnementaux et climatiques en la matière. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans le PCD telles que les LC 6, 8, 24, 25, 26 et 27.			

Plan régional de gestion de l'eau (2016-2021)

Echelle		Régionale	Année	2017
Descriptif		Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du PCD : - Axe 4 : promouvoir une utilisation durable de l'eau - Axe 5 : prévenir et gérer les risques d'inondation - Axe 6 : réintégrer l'eau dans le cadre de vie		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Axe 4 : promouvoir une utilisation durable de l'eau	Axe 5 : prévenir et gérer les risques d'inondation	Axe 6 : réintégrer l'eau dans le cadre de vie
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus actuellement par la Région. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs de ce plan et participent à leur mise en œuvre. Soulignons toutefois que certains des axes de ce plan sont à traiter au niveau régional (axes 1 à 3 et 7 notamment), et ne sont donc pas repris par le PCD. Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière est plus développée que la politique everoise. Cela s'explique par le fait qu'Evere est une commune qui se trouve à l'abris des problèmes d'inondations. Il n'empêche que la question de l'eau doit y être traitée afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur la consommation, mais également et de manière plus générale (bassin versant solidaire) sur les fonds de vallées, sur les sols vivants, sur la biodiversité, sur la lutte contre les îlots de chaleur, etc.</p> <p>La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique pro-active en la matière. La question de la réalisation du Plan Local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste, en la matière. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans le PCD telles que les LC 6, 8, 24, 25, 26 et 27.</p>		

Plan Vélo (2010-2015)

Echelle		Régionale	Année	2010	
Descriptif		<p>Le plan vélo 2010 – 2015 fait suite au plan vélo de 2005 -2010 et traduit en objectifs concrets les exigences du plan Iris II et les résultats de l’audit Bypad. Il a pour objectif d’encourager la pratique du vélo en ville en s’intégrant dans une politique de mobilité durable.</p> <p>Le Plan Vélo 2009-2015 se décline sous forme de fiches. Ces fiches sont regroupées en six grandes thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs, principes et monitoring (dont la fiche 1.2 qui prône la prise en compte des critères de cyclabilité pour tout nouvel aménagement ; la fiche 1.8 qui prône la prise en compte du vélo dès la conception des aménagements dans les quartiers durables ; la fiche 1.9 qui prône la prise en compte du vélo dans tout nouveau logement et la fiche 1.10 qui prône la prise en compte des conditions de circulation, de sécurité, d’accessibilité, de confort et de stationnement des vélos lors de l’octroi d’un permis d’urbanisme 2. A vélo à Bruxelles en toute sécurité (dont la fiche 2.2 qui prône la sécurité des infrastructures vélo, notamment pour les cycliste occasionnels ou peu aguerris (enfants ou seniors)) 3. Formation et vélo-éducation 4. Promotion et crédibilisation du vélo à Bruxelles 5. Services pour cyclistes (dont la fiche 5.1 qui prône le renforcement du système de vélos partagés villo !) 6. Infrastructures cyclables (dont la fiche 6.8 qui prône de proposer des emplacements vélos courtes et longue durée, en voirie mais aussi au sein de toutes les constructions neuves, en particulier dans les immeubles de logements, accueillants et rassurants). 			
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN			
		Thématique 1	Thématique 2	Thématique 5	Thématique 6
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières				
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants				
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation				
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale				
	3 - Favoriser la cohésion sociale				
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public				
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements				
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune				
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial				
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources				
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant				
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux				
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs de mobilité défendus actuellement par la Région. La stratégie du PCD visant à impulser une mobilité durable est cohérente avec les objectifs de ce plan et participe à sa mise en œuvre. Soulignons toutefois que certaines des thématiques de ce plan sont à traiter au niveau régional, et ne sont donc pas reprises par le PCD (thématiques 3 et 4 notamment). De plus, vu le caractère dépassé du PCM, une des actions proposées est de revoir ce dernier en lien avec la politique de mobilité actuelle.</p> <p>On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.</p>			

Plan Piétons Stratégique

Echelle		Régionale	Année	2012	
Descriptif		<p>Le plan piéton décline en objectifs concrets le plan Iris II pour promouvoir la marche en tant que mode déplacement. Il vise à faire de Bruxelles une capitale durable et une ville piétonne exemplaire d'ici 2040.</p> <p>L'objectif poursuivi est qu'en 2020, au moins 35% des déplacements des bruxellois en RBC se fasse à pieds, et au moins 40% en 2040. Pour cela le plan met l'accent sur différents leviers de 4 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leviers pour le développement régional : facteurs de succès cruciaux pour l'aménagement du territoire et la maîtrise du trafic - leviers sur le terrain : projets concrets aux endroits stratégiques - leviers pour les pouvoirs publics : ancrer la marche dans toutes les compétences - leviers pour la promotion et l'image : la marche quotidienne est agréable et efficace 			
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN			
		leviers pour le développement régional	leviers sur le terrain	leviers pour les pouvoirs publics	leviers pour la promotion et l'image
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières				
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants				
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation				
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale				
	3 - Favoriser la cohésion sociale				
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public				
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements				
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune				
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial				
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources				
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant				
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux				
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs de mobilité défendus actuellement par la Région. La stratégie du PCD visant à impulser une mobilité durable de même que les axes 1 et 3 du PCD sont cohérents avec les objectifs de ce plan et participent à sa mise en œuvre. Soulignons toutefois que certains des objectifs de ce plan sont à traiter au niveau régional, et ne sont donc pas repris par le PCD (thématiques 3 et 4 notamment). De plus, vu le caractère dépassé du PCM, une des actions proposées est de revoir ce dernier en lien avec la politique de mobilité actuelle. On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans.</p>			

Stratégie Good Food

Echelle		Régionale	Année					2015
Descriptif		<p>L'objectif de la stratégie Good Food est d'organiser la transition vers un durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.</p> <p>Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation. - Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge. - Réduire le gaspillage alimentaire. - Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale. <p>Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Augmenter la production alimentaire locale durable - Axe 2 : Accompagner la relocalisation et la transition d'une offre plus durable pour tous - Axe 3 : Accompagner la transition de la demande pour tous - Axe 4 : Développer une culture alimentaire durable et désirable « Good Food » - Axe 5 : Réduire le gaspillage alimentaire - Axe 6 : Penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain - Axe 7 : Assurer la gouvernance de la mise en oeuvre de la stratégie. 						
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN						
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières							
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants							
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation							
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois							
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale							
	3 - Favoriser la cohésion sociale							
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public							
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements							
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune							
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial							
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources							
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant							
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable							
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux							
Conclusions		<p>La question de l'alimentation durable a essentiellement été traitée au regard du potentiel everois en matière de potagers et de l'importance de leur préservation. En dehors des potagers, cette question, la Commune est également déjà active en la matière via le Musée bruxelois du Moulin et de l'Alimentation.</p> <p>Bien qu'on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, il apparaît que la politique régionale en la matière est plus développée que la politique everoise, en particulier sur les notions de valorisation des circuits courts, solidarité, économie circulaire, sols vivants, etc.. La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique plus pro-active en la matière. La question de la réalisation du PPlan local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evere de définir une politique plus volontariste. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans la fiche LC 25 du PCD.</p>						

Programme Régional en Economie Circulaire (PREC)

Echelle		Régionale	Année	2016
Descriptif		<p>Le Programme Régional d'Economie Circulaire vise 3 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques - Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois - Contribuer à créer de l'emploi. <p>Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Les grands projets du PCD pourront être pensés de manière à être conformes avec les principes de l'économie circulaire, à savoir :</p> <p>Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ». L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.</p>		
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
		Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques	Ancrer l'économie à Bruxelles	Contribuer à créer de l'emploi
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières			
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation			
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois			
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			
	3 - Favoriser la cohésion sociale			
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public			
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements			
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune			
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial			
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources			
	2 - Renforcer le caractère attractif et entrepreneurial			
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable			
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux			
Conclusions		<p>Cette question transversale n'a pas été considérée comme un enjeu spécifique à Evre. Elle mériterait d'être prise en compte de manière générale et transversale lors de la réalisation des différents projets à Evre.</p> <p>La Commune ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, du personnel suffisant pour mener à bien une politique plus pro-active en la matière. La question de la réalisation du Plan local Climat et de l'engagement d'un éco-conseiller, devrait permettre à Evre de définir une politique plus volontariste. Elle pourra se baser sur les lignes de conduites définies dans la fiche LC 27 du PCD.</p>		

Règlement communal d'urbanisme

Echelle		Communale	Année	2015		
Descriptif		<p>La Commune d'Evere se caractérise par un développement urbain assez récent et toujours en cours. Il convient dès lors d'encadrer cette urbanisation, tant d'un point de vue architectural, technique qu'esthétique et d'assurer une cohérence entre le patrimoine existant et les développements futurs. Il convient également d'apporter des réponses aux problématiques spécifiques qui se posent à Evere (murs d'héberge, potagers, abords des constructions...).</p> <p>C'est dans ce contexte que le règlement communal d'urbanisme s'inscrit. Celui-ci vise essentiellement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les normes relatives aux constructions et à leurs abords aux techniques et modes de construction actuelles ; - encadrer, par un outil réglementaire adapté, la façon d'habiter actuelle, notamment en ce qui concerne la taille des logements et leur densification ; - intégrer les nouvelles préoccupations environnementales ; - traiter les abords des constructions, les potagers et autres espaces non bâtis qui constituent des spécificités de la commune ; - respecter et conserver les caractéristiques du patrimoine bâti, surtout dans le cadre de constructions formant des ensembles. 				
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN				
		adapter les normes aux techniques et modes de construction actuelles	encadrer la façon d'habiter notamment en ce qui concerne la taille des logements et leur densification	intégrer les nouvelles préoccupations environnementales	traiter les abords des constructions, les potagers et autres espaces non bâtis	respecter et conserver les caractéristiques du patrimoine bâti, surtout les ensembles
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières					
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants					
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation					
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois					
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale					
	3 - Favoriser la cohésion sociale					
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public					
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements					
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune					
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial					
AXE 4 – DURABILITE & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources					
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant					
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable					
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux					
Conclusions		<p>Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs urbanistiques défendus actuellement par la Commune. Ses axes et stratégies sont donc cohérentes avec les objectifs du règlement et participent à leur mise en œuvre. On notera toutefois que le niveau de technicité et de détail traité dans le RCU ne correspond pas à celui d'un plan de développement qui a une vocation plus stratégique. Les fiches actions plus opérationnelles ne comportent toutefois pas d'incompatibilités avec le RCU.</p>				

Plan communal de mobilité

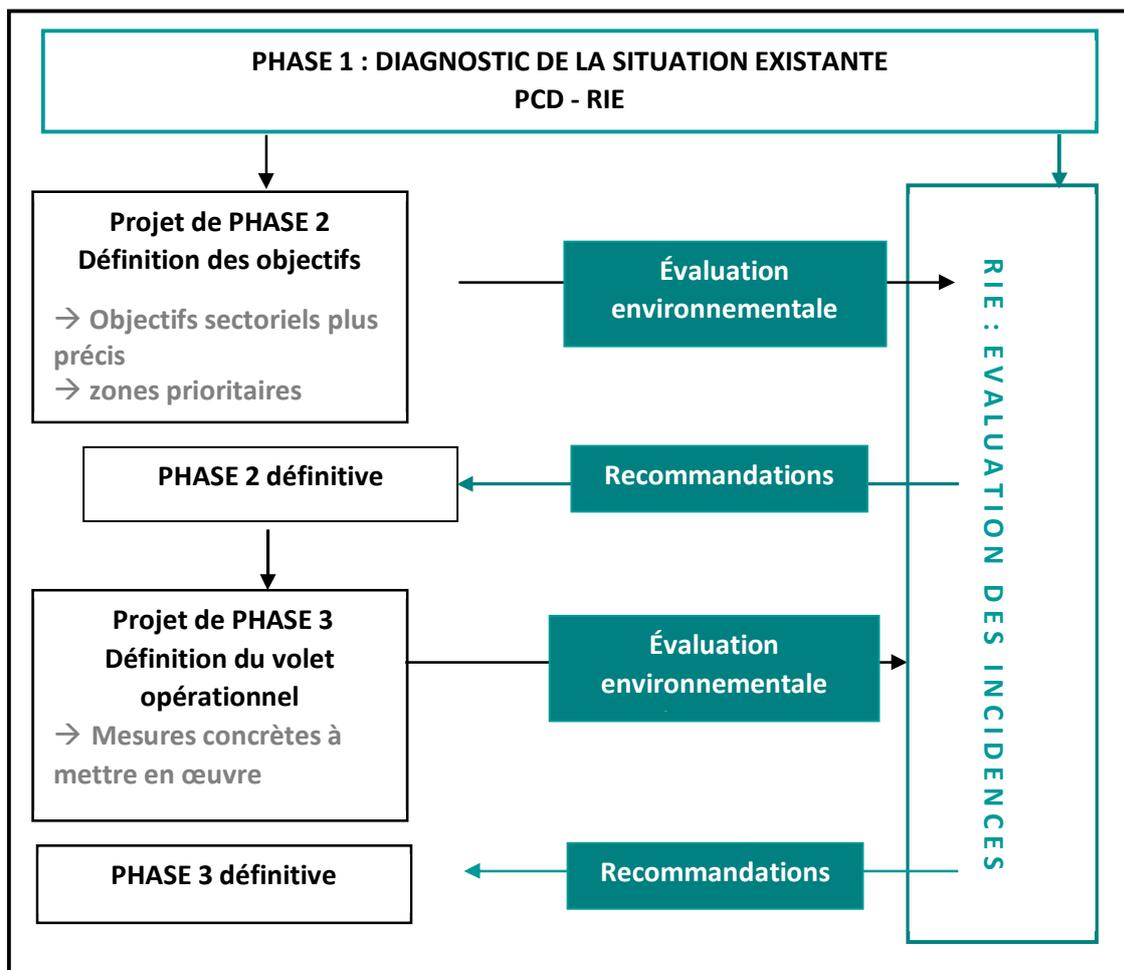
Echelle		Communale	Année		2006	
Descriptif		Le PCM identifie des objectifs par mode : * Piétons et PMR : confort de cheminement, réduction des coupures, amélioration de la qualité des espaces publics, modération des vitesses * Cyclistes : création d'itinéraires continus, réduction des coupures, amélioration de la sécurité * Transports en commun : amélioration de la desserte, aménagement des haltes, intermodalité et suivi des grands projets * Déplacements motorisés : mise en oeuvre de la hiérarchie du réseau, réduction du trafic de transit, modération des vitesses * Stationnement : développement du stationnement vélo, plan de stationnement				
AXE du PCD	OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN				
		Piétons et PMR	Cyclistes	TC	Déplacements motorisés	Stationnement
AXE 1 – URBANISATION MESURÉE	1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières					
	2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants					
	3 - Suivre et encadrer l'urbanisation					
AXE 2 – PRÉCARIÉTÉ ET DUALISATION	1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois					
	2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale					
	3 - Favoriser la cohésion sociale					
AXE 3 – CADRE DE VIE	1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public					
	2 - Poursuivre les actions de développement des équipements					
	3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune					
	4 - Sauvegarder l'esprit convivial					
AXE 4 – DURABILITÉ & AVENIR	1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources					
	2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant					
	3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable					
	4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux					
Conclusions		Le PCM date de plusieurs années, la stratégie du PCD visant à impulser une mobilité durable est cohérente avec les objectifs de ce plan et participe à sa mise en œuvre. On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans. Néanmoins, les questions de mobilité ont fort évolué ces dernières années et le PCM n'est plus suffisamment visionnaire aux regards des stratégies actuellement défendues en matière de mobilité et de durabilité. Le PCD prévoit ainsi de revoir le PCM dans une fiche action.				

5. ANALYSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre vise à évaluer les options et mesures prises par le PCD au regard de leur impact environnemental. Cette analyse s'est appuyée sur les enjeux environnementaux propres à Evere et identifiés dans le chapitre ci-dessus, relatif au diagnostic et aux enjeux environnementaux.

Cette phase d'analyse environnementale se scinde en deux parties distinctes, portant chacune sur une phase du PCD : les phase 2 relative à la définition des objectifs et 3 relative à l'identification de mesures concrètes à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

L'élaboration du RIE s'est faite de manière concomitante avec celle du PCD, selon un processus itératif ayant permis d'affiner le PCD : ajout ou affinement de stratégies, ajouts de fiches actions visant à répondre à des enjeux environnementaux identifiés, intégration d'aspects environnementaux dans les fiches projets... L'objectif de la Commune étant de concevoir un plan communal de développement qui soit durable. Ces objectifs ont donc été au centre de la réflexion dès les prémices de l'élaboration du plan.



5.1 Evaluation environnementale de la vision stratégique du PCD

Le caractère itératif entre la procédure de définition de la vision stratégique et le RIE a permis, au regard de l'impact environnemental évalué :

- d'ajuster certains objectifs de développement ;
- de définir des objectifs environnementaux qui ne seraient peut-être pas apparus sans le processus d'évaluation environnementale.

A chaque enjeu environnemental identifié (cf. ci-dessus), correspondent dès lors des objectifs de développement et des stratégies de mise en œuvre. Ceux-ci sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Il importe de souligner que ce plan est un plan de développement territorial. A ce titre, les enjeux environnementaux ne sont pas toujours aussi détaillés que dans les plans à vocation spécifiquement environnementale. Le PCD comporte toutefois un objectif transversal visant à une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles dans le respect des objectifs régionaux en la matière.

Liens entre les enjeux environnementaux everois et les objectifs et stratégies du PCD :

thématiques	enjeux everois	objectifs du PCD	stratégies du PCD
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	1.3 - Suivre et encadrer l'urbanisation 2.1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les everois 3.2 - Poursuivre les actions de développement des équipements 2.3 - Favoriser la cohésion sociale	1.3.1 – Poursuivre l'observatoire du logement 2.1.1 - Equilibre entre les différents types de logements 2.1.2 - Développement des logements non classiques 2.3.6 – Adapter l'offre en hébergement seniors à la demande 3.2.2 – Assurer un maillage équilibré et diversifié des équipements et services répondant aux besoins croissants
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	2.2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale 2.3 - Favoriser la cohésion sociale 3.4 - Sauvegarder l'esprit convivial	2.2.1 – Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux et assimilés 2.2.2 - Ouvrir les cités sociales sur le reste de la commune 2.3.1 – Rompre l'isolement des isolés et des personnes âgées 2.3.2 – Lutter contre le repli communautaire 2.3.4 – Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse 2.3.5 – Rapprocher les services des publics fragilisés 2.3.8 – Solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés 3.4.3 – Organiser la participation citoyenne

	Veiller à la qualité des logements	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 1.2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants	3.1.1 – Politique de lutte contre les immeubles vides et insalubres 3.1.2 – Diversité architecturale et embellissement des façades 1.2.3 – Cadrer les divisions de maisons unifamiliales
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	3.2 - Poursuivre les actions de développement des équipements 1.1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières 4.4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux	3.2.1 – Implanter des infrastructures pérennes et qualitatives 3.2.2 – Assurer un maillage équilibré et diversifié des équipements et services répondant aux besoins croissants 1.1.2 – Réserver des terrains pour les équipements et services 4.4.2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévue par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	1.2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants 4.2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant	1.2.1 – Reconversions d'activités économiques de manière raisonnée 4.2.1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	2.3 - Favoriser la cohésion sociale 4.2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant	2.3.7 – Accompagner les jeunes non diplômés et chômeurs longue durée vers l'emploi 2.3.8 – Solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés 4.2.1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire
	Maintenir l'activité économiques sur son territoire	4.2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant 1.2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants	4.2.1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire 4.2.2 - Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région 1.2.1 – Reconversions d'activités économiques de manière raisonnée
	Développer les noyaux commerciaux	3.4 - Sauvegarder l'esprit convivial	3.4.1 – Maintenir, voire développer les noyaux d'identité locale

urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	1.1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières 1.2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants 1.3 - Suivre et encadrer l'urbanisation	1.1.1 – Densifier en priorité les terrains en dents creuses 1.1.3 – Gérer les intérieurs d'îlots et terrains à faible densité 1.1.4 – Favoriser d'autres processus de densification dans les zones bénéficiant d'une bonne accessibilité en accompagnant ce processus en vue de le rendre soutenable 1.3.3 – Établir une grille d'évaluation des biens fonciers publics
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des nouveaux projets	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public	3.1.2 – Diversité architecturale et embellissement des façades 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics
	Assurer l'actualisation des outils de planification	1.3 - Suivre et encadrer l'urbanisation 1.1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières	1.3.2 – Abroger les PPAS ne répondant plus aux objectifs 1.1.5 – Suivre le devenir des zones stratégiques
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	2.2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale 3.2 - Poursuivre les actions de développement des équipements	2.2.3- Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité au sein des cités sociales ou à proximité 3.2.2 – Assurer un maillage équilibré et diversifié des équipements et services répondant aux besoins croissants
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère symboliques et noyau d'identité locale	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 3.4 - Sauvegarder l'esprit convivial	3.1.1 – Politique de lutte contre les immeubles vides et insalubres 3.1.2 – Diversité architecturale et embellissement des façades 3.1.3 – Valoriser les éléments patrimoniaux intéressants 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics 3.4.1 – Maintenir, voire développer les noyaux d'identité locale
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public	3.1.5 – Maintenir un espace public propre et sécurisé 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics

	Suivi des grands projets régionaux	4.4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux	4.4.1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets 4.4.2 – Tirer parti de futures installations d’infrastructures à rayonnement régional prévue par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres
mobilité	Poursuivre l’augmentation de la part modale des modes actifs	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable 4.4 - Un rayonnement renforcé par les grands projets régionaux	4.3.1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l’utilisant comme levier du développement territorial 4.3.3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques 4.3.4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux 2.3.3 – Accessibilité aux PMR des services, équipements... 4.4.1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable	4.3.2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité 4.3.4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux 4.3.5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers ainsi que la sécurité et le confort des cheminements	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable	4.3.3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques 2.3.3 – Accessibilité aux PMR des services, équipements...
	Assurer la sécurité et l’accessibilité des nouveaux équipements	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable	4.3.5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d’espaces verts accessibles au public par habitant	3.3 - Maintenir, en l’améliorant, le maillage vert de la Commune 1.1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières	3.3.1 – Renforcer le maillage vert 3.3.2 – Préserver la biodiversité et le caractère vert 3.3.3 – Qualité et diversité des aménagements des espaces verts 3.3.4 – Accroître l’accessibilité des espaces verts 1.1.3 – Gérer les intérieurs d’îlots et terrains à faible densité
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore		
	Augmenter la biodiversité sur la commune		
	Conserver et renforcer le maillage vert		

sols et sous-sol	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources	4.1.2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources	4.1.2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune 4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources	4.1.2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune 4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune
	Maîtriser les consommations	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources 3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public	4.1.2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune 4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics
air	Limiter la pollution atmosphérique	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable 4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources	4.3.1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial 4.3.4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux 4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources 2.1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les everois	4.1.2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune 2.1.3 – Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	1.2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants 3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 3.4 - Sauvegarder l'esprit convivial	2.1.4 – Favoriser les surfaces transformables (mutabilité) 1.2.2 – Réhabilitation des bâtiments inoccupés et/ou insalubres 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics 3.4.2 – Favoriser l'appropriation de la ville par les habitants et les liens entre habitants
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires		

facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources 3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable	4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune 3.1.4 – Qualité et esthétique des espaces publics 4.3.1 – Améliorer la mobilité active sur le territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial 4.3.2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité		
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	4.3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable 4.1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources	4.3.1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial 4.3.4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux 4.1.1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public 3.4 - Sauvegarder l'esprit convivial	3.1.5 – Maintenir un espace public propre et sécurisé 3.4.2 – Favoriser l'appropriation de la ville par les habitants
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	3.3 - Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la Commune	3.3.5 – Politique dynamique de maintien des potagers
	Poursuivre les actions en matière de propreté	3.1 - Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public	3.1.5 – Maintenir un espace public propre et sécurisé

5.2 Evaluation environnementale du volet opérationnel du PCD

L'évaluation environnementale de la phase opérationnelle du PCD a été faite par fiche « opération » selon la modalité suivante :

- Chaque fiche Opération a été analysée dans un tableau. Ce tableau est construit avec :
 - Les enjeux environnementaux pour Evère sont repris dans la colonne de gauche. Lorsque l'action a des incidences environnementales l'enjeu est mis en gras. Si les incidences sont positives il sera en gras et en vert, si c'est un point d'attention en gras et en orange, si les incidences sont négatives en gras et en rouge.
 - Dans la colonne de droit des précisions sont apportées lorsqu'elles sont nécessaires et des recommandations sont faites.
- Pour les actions qui n'ont pas de lien direct avec le territoire, et qui favorisent une plus grande cohésion sociale les incidences environnementales sont considérées comme nulles puisqu'il n'y a aucune modification physique. Cela dit, on peut considérer que ces actions ont des incidences positives sur les thèmes liés à la cohésion sociale et la santé humaine. Ces opérations sont les suivantes :
 - O14 Améliorer l'accessibilité des acteurs sociaux
 - O18 Maintient de la bourse sport
 - O20 Création d'un kiosque « info jeunesse »
 - O34 Prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne
 - O35 Reconstitution et renforcement du conseil communal de la jeunesse

Fiche	O1 - Actualisation du statut des PPAS	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : Permet la réalisation de projets répondant aux objectifs du PCD. Par ailleurs supprimer/modifier ces PPAS permet de rationaliser la réglementation, et dans certain cas de permettre de nouveaux projets, notamment les projets régionaux.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	La question de l'évaluation des incidences environnementales sera évaluée en détails lors de l'abrogation/modification de ces plans.
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	(R) : La question d'un urbanisme durable à l'échelle des projets de quartier (rénovation et nouveaux quartiers) se pose de manière accrue ces dernières années et est traduite dans la nouvelle plateforme be.sustainable. Il serait intéressant de se référer aux outils d'aide à la conception et aux services offerts sur cette plateforme Be Sustainable (Référentiel bruxellois des quartiers durables) pour viser les objectifs régionaux.
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
mobilité	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
sols	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O2 - Ouverture au logement de la zone d'industries urbaines Stroobants-Picardie (PPAS dérogatoire au PRAS)	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+): La partie résidentielle du PPAS 101 est entièrement réalisée, et classée en zone d'habitation au PRAS. Il n'y a donc pas d'intérêt à y maintenir le PPAS, les incidences éventuelles sont prises en charges par le RRU, le PRAS et le RCU.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	Concernant la zone d'activité, elle est entièrement construite et classé en zone d'industries urbaines au PRAS. Cette affectation paraît obsolète à bien des égards : - le périmètre est situé à proximité de la future station de métro Tilleul - le périmètre est situé à proximité d'une zone verte accessible au public - le périmètre est situé à proximité d'un noyau d'identité locale
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	Ouvrir cette zone à la construction de logement en lui donnant les attributions d'une ZEMU ou d'une zone de forte mixité cadre avec les ambitions du PRDD en matière de densification soutenable. La réalisation d'un PPAS dérogatoire devra prendre en compte l'ensemble des enjeux en orange dans la colonne de gauche à savoir : - la création de bâtiments durables et adaptés aux besoins de la population, comportant une part de conventionné (cf. LC5, LC8, LC9, LC10, LC12, LC13, LC14) - la transformation de la zone pour être adaptée à la fonction résidentielle (cf. LC2, LC6, LC15) - l'intégration aux projets des enjeux en matière de mobilité (LC32)
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
mobilité	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	Une fois réalisés les incidences du PPAS dérogatoire devront de toute façon être analysées plus dans le détail.
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
biodiversité, faune, flore	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	(R) : La question d'un urbanisme durable à l'échelle des projets de quartier (rénovation et nouveaux quartiers) se pose de manière accrue ces dernières années et est traduite dans la nouvelle plateforme be.sustainable. Il serait intéressant de se référer aux outils d'aide à la conception et aux services offerts sur cette plateforme Be Sustainable (Référentiel bruxellois des quartiers durables) pour viser les objectifs régionaux. Les enjeux repris en orange représentent des points d'attention spécifique au regard de cet objectif de durabilité.
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
sols	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
eaux	Conservation, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Conservation et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
air	Limitation de l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
ressources et déchets	Maîtriser les consommations	
	Limitation de la pollution atmosphérique	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
facteurs climatiques	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
santé humaine	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O4 - Poursuivre le plan lumière en mettant en valeur les éléments patrimoniaux intéressants	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours Veiller à la qualité des logements	(+) : la poursuite du plan lumière aura des incidences positives sur le patrimoine et l'espace public. R : il sera toutefois important de :
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi Maintenir l'activité économique sur son territoire Développer les noyaux commerciaux	- veiller à limiter les impacts négatifs en matière de consommation d'énergie : à minima en mettant des ampoules à basse consommation d'énergie - veiller à limiter les impacts de l'éclairage nocturne sur la faune et la flore : ne pas dépasser l'horizontale, ne pas éclairer d'arbre et de feuillage, vérifier que les zones éclairées n'entrave pas la qualité des habitats
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets Assurer l'actualisation des outils de planification Éviter les quartiers mono-résidentiels Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement) Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore Augmenter la biodiversité sur la commune Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public Continuer à promouvoir une alimentation durable Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	OS - Accompagnement dans l'embellissement du patrimoine	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : La rénovation du patrimoine existant a des incidences positives sur la qualité du paysage urbain, mais peut aussi, si elle s'accompagne de travaux d'isolation et d'informations à ce sujet permettre de limiter les impacts environnementaux et la consommation d'énergie des bâtiments.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O8 - Amélioration de l'accessibilité PMR	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : l'amélioration de l'accessibilité PMR dans tous les espaces de la vie publique, que ce soit physiquement ou via l'inclusion sociale qui en découle a des incidences positives sur tous les enjeux en vert et en gras listés à gauche.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
mobilité	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
biodiversité, faune, flore	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
sols	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
ressources et déchets	air	
	limiter la pollution atmosphérique	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
facteurs climatiques	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
santé humaine	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O9 - Augmentation de l'offre scolaire	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+): la création de places dans les écoles ou de nouvelles écoles répond aux besoins déjà existants sur la Commune et aux besoins induits par l'augmentation de la population.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	(-): la création de nouveaux bâtiments aura des incidences sur l'imperméabilisation des sols et, le cas échéant sur la biodiversité sur la commune, la consommation d'énergie, l'environnement sonore tant dans l'école qu'aux abords, et la mobilité en générant un trafic supplémentaire et du stationnement. Il conviendra de réduire ou limiter ces incidences en prenant les mesures recommandées ci-dessous.
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	R: Afin de limiter les incidences de ce nouvel équipements, le porteur de projet pourra suivre les lignes de conduites développées dans les fiches suivantes : - Fiche LC14 : qualité des équipements publics (voir surtout les points sur la durabilité du projet) - fiche LC 5 : promouvoir la durabilité et la diversité architecturale des projets - fiche LC 32 : prendre en compte les besoins en stationnement dans les futurs projets - d'autres points d'attention seront à prendre en compte à savoir, assurer la sécurité aux abords de l'équipement, et assurer son accessibilité pour les PMR, installer du stationnement vélo de courte durée en nombre suffisant, intégrer la question de la gestion des ressources et de la circularité dans le projet.
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
Suivi des grands projets régionaux		
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	D'autre part un effort pourra être fait pour limiter les incidences sur la biodiversité en maximisant le CBS à l'échelle de la parcelle. Concernant l'environnement sonore, outre les recommandation d'usage sur l'isolation phonique des bâtiments (cf. fiche LC14), les incidences seront limités sur le territoire, car il s'agit d'une zone d'équipements, il n'y aura donc pas d'impact sur les riverains.
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O10 - Reconstruction du hall sportif	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : la reconstruction du hall sportif répond aux besoins déjà existants sur la Commune et aux besoins induits par l'augmentation de la population.</p> <p>(-) : la création des annexes aura des incidences sur l'imperméabilisation des sols, la consommation d'énergie. L'ensemble du projet aura des incidences sur la mobilité en générant un trafic supplémentaire et du stationnement (mais faible puisque le hall sportif est déjà fréquenté il s'agira des incidences du public supplémentaire). Le projet aura aussi des incidences sur l'environnement sonore. Il conviendra de réduire ou limiter ces incidences en prenant les mesures recommandées ci-dessous.</p> <p>R : Afin de limiter les incidences de ce nouvel équipement, le porteur de projet pourra suivre les lignes de conduites développées dans les fiches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche LC14 : qualité des équipements publics (voir surtout les points sur la durabilité du projet) - fiche LC 5 : promouvoir la durabilité et la diversité architecturale des projets - fiche LC 32 : prendre en compte les besoins en stationnement dans les futurs projets - d'autres points d'attention seront à prendre en compte à savoir, assurer la sécurité aux abords de l'équipement, assurer son accessibilité pour les PMR, installer du stationnement vélo de courte durée en nombre suffisant, intégrer la question de la gestion des ressources et de la circularité dans le projet. <p>D'autre part un effort pourra être fait pour limiter les incidences sur la biodiversité en maximisant le CBS à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Concernant l'environnement sonore, outre les recommandations d'usage sur l'isolation phonique des bâtiments (cf. fiche LC14), les incidences seront limitées sur le territoire, car il s'agit d'une zone d'équipements, il n'y aura donc pas d'impact sur les riverains.</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veiller à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
mobilité	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
biodiversité, faune, flore	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conservier, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
sols	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conservier et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O11 - Développement du parcours sportif	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : la création du parcours sportif permet d'offrir un nouvel équipement à la population. De part sa situation dans le parc d'Evere il relie plusieurs quartiers de la ville. Selon le type d'équipements développés il peut être utilisé par des franges de population très différente et contribuer à améliorer la cohésion sociale.</p> <p>R : On veillera à choisir des équipements n'ayant aucun impact sur l'imperméabilisation du sol et d'assurer l'accessibilité et la sécurité du parcours.</p> <p>Du stationnement vélo pourra être installé aux deux points de départ du parcours.</p> <p>Le projet pourra prendre en compte les lignes de conduites définies dans la fiche LC15 : amélioration de la dimension ludique et sportive des espaces publics</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O12 - Augmentation du nombre de places en crèches privées	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : la création de nouvelles crèches permet de répondre à la demande en équipements de proximité et d'assurer la mixité des fonctions. Si ces bâtiments sont prévus au sein de constructions existantes, en réhabilitation de projets, ou sur des bâtiments neufs à usage mixte elles n'auront pas d'impact (supplémentaire) sur l'imperméabilisation du sol.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	(-) : la création d'équipement de type crèche va engendrer des impacts sur la consommation d'énergie et d'eau, sur la mobilité, avec notamment la question des déposes d'enfants qui peut poser des problèmes de stationnement. Enfin les crèches auront un impact accoustique qu'il conviendra de limiter.
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi Maintenir l'activité économique sur son territoire Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	R : afin de limiter les impacts de ces nouveaux équipements les mesures suivantes pourront être mises en oeuvre : - fiche LC14 : amélioration de la qualité des équipements (voir la partie sur la durabilité des projets) - une attention particulière pourra être portée sur l'isolation de la crèche par rapport au reste du bâtiment pour limiter les impacts sonores. - l'accessibilité à la crèche devra être étudié par projet avec des points d'attention sur : la sécurité et la qualité des abords l'installation de stationnement vélo les questions de stationnement, des kiss and ride pourront être étudiés aux cas par cas (cf. fiche LC32).
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement) Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Consserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune Consserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O13 - Faire d'Evere une commune pilote en matière de mode de garde alternatif pour la petite enfance	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+): la création d'un nouveau pôle petite enfance sur la Commune permet de répondre au besoin en équipement mais pas uniquement, il améliore aussi la cohésion sociale et l'insertion socio-professionnelle en offrant des modes de gardes aux familles isolées, précarisées, en formation, ou ayant des emplois du temps complexes.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
domaine social et économique	Veiller à la qualité des logements	(-): Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour ce projet. Selon qu'il s'agisse d'une construction neuve, d'une reconstruction d'un bâtiment existant ou d'une construction neuve les incidences environnementales ne seront pas les mêmes. Dans tous les cas, la création de cet équipement aura des incidences sur le confort acoustique, la mobilité en générant du trafic et du stationnement, la consommation d'énergie et d'eau.
	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
urbanisme, paysage et patrimoine	Maintenir l'activité économique sur son territoire	R: afin de limiter les impacts de ce nouveau pôle petite enfance les mesures suivantes pourront être mises en oeuvre : - fiche LC14 : amélioration de la qualité des équipements (voir la partie sur la durabilité des projets) à adapter en fonction du type de construction choisi - une attention particulière pourra être portée sur l'isolation de la crèche pour limiter les impacts sonores et s'il y a des espaces extérieur des mesures pourront être prises pour limiter les nuisances via l'usage de matériaux adaptés, des plantations... - l'accessibilité au pôle petite enfance sera un point de vigilance pour le projet, il conviendra de soigner particulièrement les aspects suivants du projet : la sécurité et la qualité des abords l'installation de stationnement vélo les questions de stationnement, un kiss and ride pourra être étudié éventuellement (cf. fiche LC32).
	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
mobilité	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
biodiversité, faune, flore	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
sols	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
eaux	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
air	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
ressources et déchets	Maîtriser les consommations	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
facteurs climatiques	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
santé humaine	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O16 - Renforcement des moyens de la propreté communale	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : le renforcement des moyens de la propreté communal aura des incidences positives sur la gestion des déchets, sur la propreté publique, mais aussi de manière indirecte sur la création d'emploi et l'insertion socio-professionnelle.</p> <p>R : la politique communale en matière de déchets devrait être étendue à une réflexion plus large sur la gestion des ressources. A cet effet, l'engagement d'un éco-conseillé pourra être bénéfique.</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
mobilité	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O17 - Developper un itinéraire touristique everois à connecter au réseau régional	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : Le développement et la promotion d'un itinéraire touristique everois aura des incidences positives sur l'accès au patrimoine existant, et peu permettre d'améliorer la visibilité des cheminements piétons.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
mobilité	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O19 - Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : Le développement d'un espace de co-working ou d'une pépinière d'entreprises aura des incidences positives sur l'emploi, et selon le lieu d'implantation sur soit le maintien des activités, soit le développement de l'axe tertiaire européen, soit le développement des noyaux d'identité locale.</p> <p>Ce projet devrait être intégré à un bâtiment existant et n'aura donc pas de grandes incidences environnementales. De même les impacts sur la mobilité devraient être limités, il conviendra toutefois de prévoir du parking si celui ci est celui ci n'est pas existant dans le bâtiment choisi.</p> <p>R : Il sera toutefois important de veiller à ce que le projet intègre les critères de durabilité des bâtiments afin de limiter les consommations énergétiques.</p> <p>Ce projet pourrait être l'occasion d'accueillir sur le territoire est entreprises exemplaires en matière d'économie circulaire ou de circuits courts par exemple.</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limitier l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limitier la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O21 - Ouverture du cimetière de Bruxelles pour en faire un corridor vert modes actifs	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : L'ouverture du cimetière de Bruxelles aura des incidences positives importantes car elle permet de développer les modes actifs, de faciliter l'accès au patrimoine vert de la Commune, de désenclaver les cités sociales. Par ailleurs cette ouverture permet une meilleure accessibilité aux équipements communaux situés le long de l'avenue des Anciens Combattants (écoles, centre sportif, parc...) et du pôle multimodal en devenir de Bordet. Le tout d'une manière sécurisée et agréable.</p> <p>Une incidence indirecte du développement des modes actifs sera la limitation de la pollution atmosphérique.</p> <p>R : L'ouverture du cimetière de Bruxelles devra respecter certaines recommandations afin de ne pas avoir d'incidences négatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver le patrimoine existant - préserver la sérénité des lieux, le cimetière doit rester un lieu de recueillement, on limitera par exemple l'accès aux vélos à certains itinéraires seulement ou on privilégiera uniquement les piétons - limiter l'impact sur la biodiversité, la faune et la flore : on évitera l'usage de la dolomie pour les cheminement afin de ne pas modifier le PH du sol et de préserver la biodiversité. L'ouverture du cimetière peut aussi être l'occasion d'améliorer la gestion de cet espace vert en privilégiant une gestion différenciée et écologique (en suivant les recommandations de la fiche LC26)
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
Veiller à la qualité des logements		
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
mobilité	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
biodiversité, faune, flore	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
sols	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
eaux	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
ressources et déchets	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
facteurs climatiques	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
santé humaine	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O22 - Connexion du Moeraske et Bon Pasteur au Maillage vert régional	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) :La réfection du cheminement mode doux qui longe le Moeraske aura des incidences positives importantes car elle permet de développer les modes actifs, de faciliter l'accès au patrimoine vert de la Commune et d'améliorer le maillage vert.</p> <p>La reprise de la gestion de cet espace écologique par BE devra permettre d'améliorer la gestion et aura des incidences positives sur la biodiversité, la faune et la flore ainsi que suur la gestion de l'eau, mais permettra aussi de donner une meilleure visibilité à cet espace protégé.</p> <p>Une incidence indirecte du développement des modes actifs sera la limitation de la pollution atmosphérique.</p> <p>R : La refection du cheminement mode doux devra respecter les recommandations suivantes pour ne pas avoir d'impact négatif sur la faune et la flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - on evitera l'usage de la dolomie pour les cheminements afin de ne pas modifier le PH du sol et de préserver la biodiversité. - suivre les recommandations de la fiche LC26 sur la gestion différenciée des espaces publics
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
mobilité	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
	limiter l'imperméabilisation des sols	
eaux	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O23 - Réaménagement de la zone de loisir Bon Pasteur aux abords de l'église Saint-Vincent	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : Le projet de réaménagement de la zone de loisir aux abords de la place Saint-Vincent a des incidences positives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'espace verts et d'équipements de loisirs de qualité pour les habitants ce qui favorise une meilleure cohésion sociale et assure une densité soutenable. - par ailleurs ce projet permet de créer une connexion avec le Moeraske et s'inscrit dans une démarche plus large d'amélioration du maillage vert - enfin ce projet participe de la constitution du quartier Saint-Vincent en noyau d'identité locale. <p>R : Il sera toutefois préférable de suivre les recommandations suivantes afin de garantir que le proeijt n'ait que des incidences positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les perscriptions de la fiche LC14 concernant la qualité des équipements publics (en particulier le zoom sur le réaménagement des aires de jeux et les critères de durabilité des projets). - s'assurer de la gestion différenciée et écologique de cet espace vert en suivant les recommandations de la fiche LC26. - s'assurer de la bonne accessibilité du parc via des cheminements piétons de qualités, installer aussi des stationnements vélos à proximité du parc - La question d'un urbanisme durable à l'échelle des projets de quartier (rénovation et nouveaux quartiers) se pose de manière accrue ces dernières années et est traduite dans la nouvelle plateforme be.sustainable. Il serait intéressant de se référer aux outils d'aide à la conception et aux services offerts sur cette plateforme Be Sustainable (Référentiel bruxellois des quartiers durables) pour viser les objectifs régionaux.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
Veiller à la qualité des logements		
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
mobilité	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
biodiversité, faune, flore	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
sols	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
eaux	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
	Limiter l'imperméabilisation des sols	
air	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
ressources et déchets	limiter la pollution atmosphérique	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
facteurs climatiques	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
santé humaine	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O24 -Végétalisation de certains tronçons urbains de la promenade verte régionale	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : La végétalisation de certains tronçons urbain de la promenade verte régionale aura des incidences positives tant sur la biodiversité et la continuité du maillage vert que sur la qualité de vie et des cheminements piétons.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
ressources et déchets	Limiter la pollution atmosphérique	
	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O25 - Végétalisation des zones urbaines denses et peu vertes (rues, avenues, axes ou places)	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours Veiller à la qualité des logements	(+): La végétalisation de certains portion dense du territoire le aura des incidences positives tant sur la biodiversité et la continuité du maillage vert que sur la qualité de vie et des cheminements piétons.
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi Maintenir l'activité économique sur son territoire Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O27- tirer parti des travaux faits dans le cadre de l'Agenda21 pour réaliser un Plan Climat	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours Veiller à la qualité des logements	(+) : Il est difficile d'évaluer les incidences positives d'un agenda 21 sans avoir le document. Généalement un agenda 21 prévoit une série d'actions en faveur du développement durable, c'est-à-dire sur les trois piliers suivants : - environnement
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi Maintenir l'activité économique sur son territoire Développer les noyaux commerciaux	- social - économique Potentiellement donc l'agenda 21/Plan Climat améliorera donc tout ou parti des enjeux éverois avec beaucoup d'incidences positive. Mais pour le moment on ne peut nommer aucune incidence concrète de l'agenda 21 si ce n'est que sa finalisation permettrait d'actualiser les documents de planification.
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets Assurer l'actualisation des outils de planification Éviter les quartiers mono-résidentiels Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public Suivi des grands projets régionaux	(R) : L'agenda 21/Plan local climat devra notamment prendre en considération les enjeux suivants particulièrement stratégiques à Evere et encore peu traités à l'heure actuelle (et moins traités directement dans le PCD dont ce n'est pas toujours l'objet principal) : - la gestion des ressources et déchets selon un point de vue « cradle-to-cradle » (matériaux, déchets, réemploi...); - le développement des principes de l'économie circulaire; - la stratégie GoodFood, y compris la prise en compte des services écosystémiques rendus par les sols; - les réductions des émissions de gaz à effet de serre.
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement) Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore Augmenter la biodiversité sur la commune Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public Continuer à promouvoir une alimentation durable Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O28 - Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords de gares	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : l'amélioration de l'accessibilité et la création d'aménagement en ce sens autour des gares et futures gares du Métro Nord ou du RER aura des incidences positives sur la mobilité, sur l'espace public, sur le cadre de vie et sur le développement des noyaux d'identité locale, en particulier Evere Shopping.</p> <p>R : afin d'assurer la meilleure qualité possible pour ses aménagements et de garantir leur durabilité, les recommandations des fiches suivantes pourront être prise en compte dans les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LC6 : requalification des espaces public durables, dynamiques et esthétique - LC15 : amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics - LC29 : redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir - LC30 : favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors mode doux) - LC31 : promotion des modes doux - LC33 : Encourager les projets de nouvelles lignes et d'augmentation de la fréquence et de la plage horaire de lignes de transports publics auprès de Bruxelles mobilité et de la STIB <p>La question d'un urbanisme durable à l'échelle des projets de quartier (rénovation et nouveaux quartiers) se pose de manière accrue ces dernières années et est traduite dans la nouvelle plateforme be.sustainable. Il serait intéressant de se référer aux outils d'aide à la conception et aux services offerts sur cette plateforme Be Sustainable (Référentiel bruxellois des quartiers durables) pour viser les objectifs régionaux.</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veiller à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
mobilité	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
biodiversité, faune, flore	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
sols	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O29 - Rédéfinition de la circulation à Bordet	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : le réaménagement des carrefours dangereux, en particulier autour de l'avenue Bordet, aura des incidences positives sur l'ensemble des item listés en verts dans la colonne de gauche. R : le réaménagement des de la circulation pourra prendre en compte les lignes de conduites listées dans la fiche LC29.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
Suivi des grands projets régionaux		
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limitier l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limitier la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O30 - Réalisation d'une étude urbanistique préalable à l'installation du Métro 3	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : la réalisation d'une étude urbanistique préalable à l'installation du métro 3 n'a en soit pas d'impact environnemental. Elle peut être l'occasion de promouvoir des principes d'aménagement positif et d'assurera de suivre les recommandations ci-dessous. Elle pourra également être l'occasion d'évaluer les impacts et la localisation d'un éventuel parking de transit à Bordet ainsi que la question de la prolongation du métro jusqu'à Haren (avec possibilité d'y implanter le parking de transit).</p> <p>R : l'étude urbanistique pourra reprendre les recommandations déjà faites dans l'ensemble des fiches cités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LC6 : requalification des espaces public durables, dynamiques et esthétique - LC15 : amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics - LC29 : redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir - LC30 : favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors mode doux) - LC31 : promotion des modes doux - LC33 : Encourager les projets de nouvelles lignes et d'augmentation de la fréquence et de la plage horaire de lignes de transports publics auprès de Bruxelles mobilité et de la STIB <p>Il conviendra d'être attentif à intégrer les préoccupations environnementales dans les projet en lien avec le métro : limiter l'imperméabilisation, prendre en compte la question de la gestion des ressources à toutes les étapes (démolition, choix des matériaux,...), tirer parti des travaux pour agir sur la biodiversité dans l'espace public, veiller à ce que les quartiers en développement maintiennent un ratio de superficie d'espaces verts / espaces ouverts / publics en lien avec la densification proposée. La question de la densification devra en particulier être posée à Bordet dans le cadre du PAD. La Commune devra resté attentive à ce que les critères de soutenabilité qu'elle a définis dans son PCD soient respectés dans ce quartier en devenir.</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
Suivi des grands projets régionaux		
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O31 - Mise en place d'une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours Veiller à la qualité des logements	(+) : la mise en place d'une signalétique piétonne aura des impacts positifs sur tous les points listé en vert sur la colonne de gauche. R : il sera recommandé de suivre les lignes de conduites développés dans la fiche LC31 (promotion des modes doux).
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi Maintenir l'activité économique sur son territoire Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets Assurer l'actualisation des outils de planification Éviter les quartiers mono-résidentiels Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement) Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore Augmenter la biodiversité sur la commune Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public Continuer à promouvoir une alimentation durable Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O32_révision du Plan Communal de Mobilité	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : la révision du plan communal de mobilité permettra d'une part d'améliorer les outils de planification et d'autre part aura des incidences positives sur l'ensemble des sujets ayant un rapport avec la mobilité R : le PCM pourra suivre les lignes de conduites développées dans les fiches LC29, LC30, LC31, LC32, LC33.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
santé humaine	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O33 - Extension de la maison communale	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	<p>(+) : l'extension de la maison communale répond aux besoins déjà existants sur la Commune et aux besoins induits par l'augmentation de la population. Ce projet public est l'occasion de réaliser un bâtiment exemplaire et durable.</p> <p>(-) : la création d'un nouveau bâtiment aura des incidences sur l'imperméabilisation des sols et la biodiversité sur la commune (en supprimant un espace aujourd'hui vert) et la consommation d'énergie Il conviendra de réduire ou limiter ces incidences en prenant les mesures recommandées ci-dessous. Par contre, la reconversion d'un bâtiment existant limiterait ces incidences.</p> <p>R : Afin de limiter les incidences de ce nouvel équipements, le porteur de projet pourra suivre les lignes de conduites développées dans les fiches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiche LC14 : qualité des équipements publics (voir surtout les points sur la durabilité du projet) - fiche LC 5 : promouvoir la durabilité et la diversité architecturale des projets - d'autres points d'attention seront à prendre en compte à savoir, assurer la sécurité aux abords de l'équipement, et assurer son accessibilité pour les PMR, installer du stationnement vélo de courte durée en nombre suffisant, intégrer la question de la gestion des ressources et de la circularité dans le projet. <p>D'autre part un effort pourra être fait pour limiter les incidences sur la biodiversité en maximisant le CBS à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Ce projet devra rencontrer les exigences des bâtiments durables dès la genèse du projet (cf. fiche LC14) et faire preuve d'exemplarité (énergétique, circularité, évolutivité, adaptabilité...).</p>
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
mobilité	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
biodiversité, faune, flore	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	
	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	
	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O36 - engagement d'un éco-conseiller	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : Les incidences positives portent essentiellement sur le politique environnementale et climatique de la Commune. Un éco-conseiller pourra en effet porter les projets, leur assurer de la cohérence d'ensemble et être porteur d'une politique en la matière (via la réalisation d'outils tels le Plan Climat). Au regard des enjeux éverois, son impact sera essentiel en ce qui concerne la question des ressources et des déchets et celles des facteurs climatiques.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
	Développer les noyaux commerciaux	
urbanisme, paysage et patrimoine	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
	Suivi des grands projets régionaux	
	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	
mobilité	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
biodiversité, faune, flore	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	
eaux	Limiter l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
	Maîtriser les consommations	
air	Limiter la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

Fiche	O37 - Amélioration de la desserte en transport en commun	
thématiques	enjeux everois	incidences environnementales et recommandations
population	Répondre aux besoins induits par les nouveaux habitants	(+) : l'amélioration de l'amélioration de l'accessibilité en TC de quartiers actuellement mal desservis aura des incidences positives sur la mobilité et sur le potentiel de développement territorial. Il peut également influencer positivement le développement des noyaux d'identité locale, en particulier Paduwa.
	Gérer la mixité de population et limiter les processus de dualisation en cours	
	Veiller à la qualité des logements	
domaine social et économique	Répondre de manière durable aux besoins en équipements	Indirectement, le développement de l'offre en transport en commun aura un impact positif sur la consommation énergétique et la pollution atmosphérique grâce à la diminution de l'usage de la voiture que cela peut engendrer.
	Gérer la mixité croissante des zones d'activités économiques	
	Poursuivre les actions visant à lutter contre le non-emploi	
	Maintenir l'activité économique sur son territoire	
urbanisme, paysage et patrimoine	Développer les noyaux commerciaux	R : afin d'assurer la meilleure qualité possible pour ses aménagements et de garantir leur durabilité, les recommandations des fiches suivantes pourront être prise en compte dans les projets : - LC6 : requalification des espaces public durables, dynamiques et esthétique - LC15 : amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics - LC29 : redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir - LC30 : favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors mode doux) - LC31 : promotion des modes doux
	Assurer une densification du territoire de manière raisonnée et soutenable	
	Veillez à un niveau de qualité urbanistique, architecturale et paysagère des projets	
	Assurer l'actualisation des outils de planification	
	Éviter les quartiers mono-résidentiels	
	Préserver et améliorer l'accès au patrimoine existant, création de nouveaux lieux de repère	
	Créer des projets visant l'amélioration de l'espace public	
Suivi des grands projets régionaux		
mobilité	Poursuivre l'augmentation de la part modale des modes actifs	Outre ces lignes de conduite, il convient d'être attentif lors du développement de ce projet à minimiser les incidences sur l'environnement sonore et vibratoire, sur la gestion des ressources, les aménagement en faveur de la biodiversité et de la gestion des eaux qui peuvent accompagner le projet, l'accessibilité aux PMR et les risques d'atteinte au maillage vert.
	Intégrer les questions de mobilité dans les projets (modes actifs, stationnement)	
	Préserver la qualité de vie dans les quartiers et la sécurité et le confort des cheminements	
biodiversité, faune, flore	Assurer la sécurité et l'accessibilité des nouveaux équipements	La question d'un urbanisme durable à l'échelle des projets de quartier (rénovation et nouveaux quartiers) se pose de manière accrue ces dernières années et est traduite dans la nouvelle plateforme be.sustainable. Il serait intéressant de se référer aux outils d'aide à la conception et aux services offerts sur cette plateforme Be Sustainable (Référentiel bruxellois des quartiers durables) pour viser les objectifs régionaux.
	Maintenir le ratio de superficie d'espaces verts accessibles au public par habitant	
	Conserver, améliorer ou créer des habitats spécifiques et qualitatifs pour la faune et la flore	
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
sols	Conserver et renforcer le maillage vert	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Augmenter la biodiversité sur la commune	
	Conserver et renforcer le maillage vert	
eaux	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Limitier l'imperméabilisation des sols	
	Assurer une gestion durable de l'eau sur la parcelle	
air	Maîtriser les consommations	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Limitier la pollution atmosphérique	
ressources et déchets	Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Diminuer la production de déchets et améliorer leur gestion	
	Encourager les pratiques de consommation plus durables et plus circulaires	
facteurs climatiques	Réduire les émissions directes : isolation, combustible, production d'énergie renouvelable	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Réduire les émissions indirectes : économie circulaire, alimentation durable, mobilité	
santé humaine	Garantir un environnement sonore et vibratoire de qualité	Prendre en compte la (dé)pollution des sols ainsi que les services éco-systémiques rendus par les sols
	Garantir la sécurité des habitants et usagers de l'espace public	
	Continuer à promouvoir une alimentation durable	
	Poursuivre les actions en matière de propreté	

5.3 Incidences spécifiques sur les zones susceptibles d'être touchées de manière notable et sur le patrimoine

Pour rappel, Evere compte trois types de zones à enjeux spécifiques :

- les zones susceptibles de porter un grand projet pour la commune ;
- les zones à préserver en raison d'un fort potentiel ou d'un patrimoine environnemental important ;
- les zones à préserver en raison d'un patrimoine bâti important.

Dans ce chapitre, on listera les lignes de conduite du PCD particulièrement stratégiques pour la mise en œuvre de ces zones. On évaluera également si la mise en œuvre de la stratégie proposée, via le projet territorial et les fiches opération, est susceptible d'avoir une incidence notable sur ces zones.

Les incidences spécifiques pour ces zones sont analysées ci-dessous par zone :

Zones susceptibles de porter un grand projet

Josaphat

Le site Josaphat se trouve à la périphérie ouest de la commune. Il a été repris dans le projet territorial comme zone stratégique et se trouve également dans une zone de densification privilégiée. La Commune insiste toutefois sur le caractère soutenable que doit avoir la densification et notamment sur les gabarits qui doivent être en phase avec l'environnement bâti existant. Elle demande ainsi de limiter la hauteur des émergences prévues à Evere à celle observées dans les immeubles logeant le boulevard Léopold III.

En ce qui concerne les équipements, il est à cheval sur deux quartiers :

- le quartier Conscience dont les principaux besoins relèvent des espaces verts et aires de jeux, des soins de santé, des équipements de cohésion sociale et comme pour tout le territoire, des écoles (secondaire en particulier) et des crèches (à plus long terme)
- le quartier Léopold III dispose de nombreux équipements de rayonnement communal mais manque d'équipements de proximité et d'identité de quartier, en particulier, des équipements culturels, de cohésion sociale et de santé).

Les développements prévus dans le PAD aux abords de la gare constituent une opportunité pour répondre en partie à ces besoins.

Concernant les activités économiques, le PCD appuie la possibilité de déplacer la zone d'activités économiques sur le site Josaphat et de la restructurer conformément au PAD et met en exergue la nécessité de créer au niveau de la gare – Léopold III un noyau d'identité local.

Les stratégies en matière de maillage vert et de mobilité insistent sur la nécessité de créer un parc sur le site Josaphat et de créer un corridor vert et pour modes doux le long du chemin de fer. Sa liaison avec la promenade verte devra être soignée, de même que sa liaison avec les itinéraires vélos et piétons Nord-Sud prévus par le PCD sur le territoire communal. Le quartier directement limitrophe au site Josaphat est considéré comme « à verdurisé » au PCD, cet aspect mérite d'être pris en compte dans le développement du site Josaphat dont la verdurisation devra être assurée. Signalons enfin,

l'identification de la gare comme pôle multimodal majeur en devenir. La mise en œuvre de ce pôle nécessitera de garantir l'accessibilité aux différents modes ainsi que les liens entre chaque mode (voir fiche O28 sur l'amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares).

Les choix stratégiques retenus dans le PCD sont donc globalement en accord avec ceux retenus au niveau régional. On notera toutefois une divergence sur la question du gabarit des émergences ainsi que quelques opportunités mises en avant dans le PCD qui pourraient être intégrées dans le développement du site (types d'équipements, liaisons à garantir avec les réseaux et maillages communaux...).

Concernant ce site, l'application des lignes de conduites suivantes est particulièrement stratégique au regard des enjeux everois :

- LC5 Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.
- LC8 Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)
- LC9 Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.
- LC10 Logements non classiques : encouragement du développement de l'offre en logements non classiques (habitat partagé, logements intergénérationnels, forme d'hébergement alternatif adapté aux seniors...).
- LC12 Favoriser auprès des promoteurs immobiliers la constitution d'une part de logements à prix conventionnés pour favoriser l'accès des everois à la propriété.
- LC15 Amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics.
- LC20 Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.
- LC23 Mesures pour favoriser l'installation et le maintien d'activités dans les noyaux d'identités locales
- LC25 Mise en place d'une politique en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable
- LC27 Développement de services de proximité liés à l'économie circulaire
- LC26 Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.
- LC30 Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)
- LC31 Promotion des modes doux.
- LC32 Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.

En termes d'incidences plus spécifiques des fiches actions, on notera l'impact de :

- L'opération O28 qui vise l'amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares en s'intéressant au site Josaphat mais également à ses liens avec les quartiers limitrophes.
- L'opération O31 visant la mise en place d'une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers pour laquelle il faudra inclure Josaphat et ses liens avec Schaerbeek.
- L'opération O34 relative à la prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne autour des grands projets d'aménagement et d'urbanisme. La suite à donner au projet Josaphat est une bonne opportunité pour mettre en place cette stratégie de participation.

Ces différentes opérations ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur le développement du site, au contraire, elle vise à améliorer les conditions de son développement, en particulier au regard de son intégration dans l'environnement urbain existant.

Bordet - Défense

Les sites Bordet-Défense se trouvent à la périphérie est de la commune. Ils ont été repris dans le projet territorial comme zone stratégique régionale et Bordet se trouve également dans une zone de densification privilégiée. La Commune insiste toutefois sur le caractère soutenable que doit avoir la densification et notamment sur les gabarits qui doivent être en phase avec l'environnement bâti existant et sur la présence d'espaces verts ainsi que l'augmentation de l'offre d'équipements et de services qui doivent se faire en lien avec le développement de la densité.

En ce qui concerne les équipements, ces sites sont à cheval sur deux quartiers :

- le quartier Conscience dont les principaux besoins relèvent des espaces verts et aires de jeux, des soins de santé, des équipements de cohésion sociale et comme pour tout le territoire, des écoles (secondaire en particulier) et des crèches (à plus long terme)
- le quartier Léopold III dispose de nombreux équipements de rayonnement communal mais manque d'équipements de proximité et d'identité de quartier, en particulier, des équipements culturels, de cohésion sociale et de santé.
- Vu les potentialités de développement dans le quartier Bordet, il serait pertinent de s'interroger sur la possibilité d'y développer l'offre scolaire (école primaire ou secondaire).

Les développements prévus dans les plans ou schémas directeurs de ces sites constituent donc une opportunité pour répondre en partie à ces besoins, qui devra être étudiée par les acteurs régionaux.

Concernant les activités économiques, le PCD appuie la présence de l'axe tertiaire international sur le boulevard Léopold III et identifie des zones à ouvrir à la mixité aux abords de la gare Bordet, tout en définissant des précautions à prendre lors de l'ouverture de ces zones à la mixité (voir notamment fiche LC1).

Les stratégies en matière de maillage vert et de mobilité se concentrent essentiellement sur la zone « Défense – Cimetière » et insistent sur la nécessité de créer une liaison verte en lien avec le site de la Défense et de penser l'ouverture du Cimetière de Bruxelles. Le développement du quartier Bordet devra toutefois veiller à assurer l'accessibilité de ses futurs habitants à des espaces verts. Signalons également l'identification de la gare comme pôle multimodal majeur en devenir. La mise en œuvre de ce pôle nécessitera de garantir l'accessibilité aux différents modes ainsi que les liens entre chaque mode (voir fiche O28 sur l'amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares), mais surtout de régler les problèmes de sécurité et de lisibilité de ce site marqué actuellement par le « tout à la voiture ». L'aménagement de l'espace public dans ce quartier constitue également un enjeu important qui pourra être guidé par la mise en œuvre de la fiche LC 6).

Les choix stratégiques retenus dans le PCD sont donc globalement en accord avec ceux retenus au niveau régional. On notera toutefois un point d'attention sur la question du gabarit des émergences ainsi que quelques opportunités mises en avant dans le PCD qui pourraient être intégrées dans le développement du site (types d'équipements, liaisons vertes...).

Concernant ce site, l'application des lignes de conduites suivantes est particulièrement stratégique au regard des enjeux everois :

- LC5 Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.
- LC8 Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)
- LC9 Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.
- LC12 Favoriser auprès des promoteurs immobiliers la constitution d'une part de logements à prix conventionnés pour favoriser l'accès des everois à la propriété.
- LC21 Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold II comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.
- LC22 Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).
- LC25 Mise en place d'une politique en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable
- LC27 Développement de services de proximité liés à l'économie circulaire
- LC26 Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.
- LC30 Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)
- LC31 Promotion des modes doux.
- LC32 Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.

En termes d'incidences plus spécifiques des fiches actions, on notera l'impact de :

- L'opération O21 qui vise l'accroissement de l'accessibilité et l'ouverture du Cimetière afin de le promouvoir comme espace vert d'intérêt écologique. Il faudra veiller au lien entre cette action et les liaisons à prévoir sur le site Défense ainsi que vers le reste de la Commune.
- L'opération O28 qui vise l'amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares en s'intéressant au site Bordet mais également à ses liens avec les quartiers limitrophes et les maillages et réseaux communaux.
- L'opération O31 visant la mise en place d'une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers pour laquelle il faudra inclure les liaisons vers et depuis le Cimetière et vers et depuis le pôle multimodal de Bordet et la périphérie flamande.
- L'opération O29 sur la redéfinition de la circulation à Bordet en vue de sécuriser cet espace destiné à devenir un important pôle multimodal en lien avec la future station de métro et la gare.
- L'opération O30 visant à la réalisation une étude urbanistique préalable à la mise en œuvre du prolongement du métro Nord-Sud
- L'opération O34 relative à la prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne autour des grands projets d'aménagement et d'urbanisme. Le développement en cours des PAD est une bonne opportunité pour mettre en place cette stratégie de participation.

Ces différentes opérations ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur le développement de ces sites, au contraire, elle vise à améliorer les conditions de son développement, en particulier au regard de son intégration dans l'environnement urbain existant. On notera toutefois une attention particulière à porter quant à la possible ouverture du Cimetière afin d'étudier son impact sur la préservation de ce site à grande valeur patrimoniale.

Reyers

Le quartier Reyers se trouve à la périphérie sud de la commune. Il est concerné par plusieurs projets régionaux : Médiapark sur le site RTBF-VRT (hors Evere), Parkway sur l'autoroute et la rue Colonel Bourg ainsi que la mise en œuvre du schéma directeur Reyers pour le reste du quartier (site Vlan, site Louvain-Optimisme...),

Cette zone est reprise dans le projet territorial comme zone stratégique régionale. Toutefois, seul le quartier entourant Paduwa est actuellement repris dans une zone de densification privilégiée. Le reste de cette zone stratégique ne remplit actuellement pas les conditions, selon le PCD, pour accueillir une densification importante en raison de la moins bonne accessibilité en transports en commun et de l'absence de noyau local, impliquant, en cas d'urbanisation, un usage trop important de la voiture. Evere plaide donc pour le développement d'une ligne de transport structurante dans ce quartier en plein développement. Le projet territorial d'Evere identifie également dans ce quartier plusieurs zones à ouvrir à la mixité, tout en définissant des précautions à prendre lors de l'ouverture de ces zones à la mixité (voir notamment fiche LC1).

En ce qui concerne les équipements, cette zone se trouve dans le quartier Paduwa dont les principaux besoins relèvent des infrastructures culturelles et de loisirs, ainsi que, au regard de l'évolution de la population dans ce quartier, le développement de tous types d'équipements, de commerces et de services de proximité.

Les développements prévus dans les plans ou schémas directeurs de cette zone constituent donc d'une part une opportunité pour répondre en partie à ces besoins, qui devra être étudiée par les acteurs régionaux. Néanmoins, le principal site de développement si situant hors de la Commune, ses potentialités sont moindres. Il faudra donc aller chercher dans la reconversion des zones existante pour y garantir une réelle mixité répondant aux besoins de tous.

Concernant les activités économiques, le PCD identifie des zones à ouvrir à la mixité tout en définissant des précautions à prendre lors de l'ouverture de ces zones à la mixité (voir notamment fiche LC1), en particulier en termes d'aménagement de l'espace public, de réponses aux besoins de proximité et de choix des types d'activités économiques présentes, selon une optique de développement de la ville de proximité et de la qualité du cadre de vie.

Les stratégies en matière de maillage vert et de mobilité insistent sur la nécessité de créer un parc sur le site Mediapark et de créer un corridor vert et pour modes doux le long de l'autoroute. Sa liaison avec la promenade verte devra être soignée, de même que sa liaison avec les itinéraires vélos et piétons Nord-Sud prévus par le PCD sur le territoire communal.

Les choix stratégiques retenus dans le PCD sont donc globalement en accord avec ceux retenus au niveau régional. On notera toutefois la nécessité du développement d'une ligne structurante reprise au PCD pour garantir la soutenabilité du développement de cette zone ainsi qu'un point d'attention sur la question du gabarit des émergences et l'identification de quelques opportunités mises en avant dans le PCD qui pourraient être intégrées dans le développement du site (types d'équipements, liaisons vertes...).

Concernant cette zone, l'application des lignes de conduites suivantes est particulièrement stratégique au regard des enjeux everois :

- LC1 ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.
- LC3 Charges d'urbanisme : comment optimiser leur utilisation pour mener à bien les projets communaux
- LC5 Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.
- LC8 Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)
- LC18 Offre culturelle : accroissement, optimisation, diversification et rééquilibrage de l'offre en programmation d'évènements et d'activités et en équipements culturels, publics ou associatifs, sur l'ensemble de la commune.
- LC9 Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.
- LC12 Favoriser auprès des promoteurs immobiliers la constitution d'une part de logements à prix conventionnés pour favoriser l'accès des everois à la propriété.
- LC20 Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.
- LC22 Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).
- LC27 Développement de services de proximité liés à l'économie circulaire
- LC30 Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)
- LC31 Promotion des modes doux.
- LC32 Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.

En termes d'incidences plus spécifiques des fiches actions, on notera l'impact de :

- L'opération O31 visant la mise en place d'une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers pour laquelle il faudra inclure les liaisons vers et depuis le projet Parkway et la périphérie flamande.
- L'opération O34 relative à la prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne autour des grands projets d'aménagement et d'urbanisme. Le développement du projet Parkway serait une bonne opportunité pour développer cette action.
- L'opération O37 visant à encourager les projets de nouvelles lignes de transports publics auprès de Bruxelles Mobilité et de la STIB, en particulier dans le sud d'Evere.

Ces différentes opérations ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur le développement de ces sites.

Zones à préserver en raison d'un fort potentiel ou d'un patrimoine environnemental important

La commune d'Evere ne comporte pas de site Natura 2000. Elle ne comporte en outre qu'une petite zone considérée comme centrale dans les cartes du réseau écologique bruxellois, au niveau de la réserve naturelle du Moeraske. La commune compte essentiellement des zones dites « de développement », dont les principales sont :

- la réserve naturelle du Moeraske au nord ;
- le cimetière de Bruxelles ;

- les abords des cités Germinal et Ieder Zijn Huis ;
- certains parcs (Mandela, le long de l'avenue H. Dunant...) ;
- les talus le long du chemin de fer.

Le projet territorial reprend ces zones dans le maillage vert de la Commune comme devant être préservées en termes de biodiversité. Il conviendrait toutefois de noter que le PCD n'identifie pas clairement le potentiel écologique de ces zones. Lors de réaménagement des parcs ou de l'espace public, il conviendra donc de porter une attention spécifique à ces zones ainsi qu'à l'ensemble des parcs et continuités identifiées afin d'augmenter leurs fonctions écologiques.

Concernant les lignes de conduite, la LC6 donne des conseils pour améliorer la qualité écologique des espaces publics et devra être appliquée prioritairement à ces espaces. De même, la fiche LC24 fournit des recommandations quant à l'aménagement des espaces vers entourant les grands ensembles et pourra être appliquée pour les abords des cités sociales, en gardant toujours en tête une optique de préservation, mais surtout d'amélioration du caractère écologique de ces espaces (biodiversité, sols vivants...).

Concernant les opérations, il conviendra d'être particulièrement attentif à la préservation du caractère écologique de ces espaces dans le cadre de la réalisation des opérations suivantes :

- O21 Accroissement l'accessibilité et l'ouverture du Cimetière et le promouvoir comme espace vert d'intérêt écologique.
- O22 Connexion du Moeraske au maillage vert communal et au réseau écologique régional.
- O23 Réaménagement de la zone de loisir à côté de l'église Saint-Vincent et du Moeraske : déplacement du pavillon de pétanque, espace de liberté pour chien, circuit pour enfant...

Zones à préserver en raison d'un patrimoine bâti important

La commune d'Evere comporte également quelques éléments de patrimoine bâti important à préserver :

- Au nord : l'Église Saint-Vincent, le Moulin d'Evere (transformé en Musée), la ferme (salle de fêtes), un immeuble de logement à l'angle Notre-Dame / Vanden Bossche ;
- Des tombes dans le Cimetière de Bruxelles et une tombe dans le cimetière de Schaerbeek.

De même, de nombreuses constructions sont reprises à l'inventaire. En particulier :

- Dans plusieurs cités sociales ;
- Au Tuinbouw ;
- Au nord de la Commune, dans le quartier Paix, Bon Pasteur, Marne.

Le patrimoine bâti situé au nord de la commune se trouve également dans les zones de densification privilégiée. Cette densification devra donc se faire dans le respect de ce patrimoine. De même, le projet de métro devra veiller à préserver le patrimoine bâti situé à proximité.

Parmi les opérations, les deux seules susceptibles de porter atteinte à du patrimoine bâti sont celles relatives aux abords de l'église Saint-Vincent (O23) et celle relative à l'ouverture du Cimetière (O21). A nouveau, lors de la réalisation de ces projets, la question de la préservation patrimoniale devra être au centre des préoccupations.

5.4 Difficultés rencontrées

Etant donné la nature du PCD, la majorité des évaluations des incidences furent des évaluations qualitatives. De plus, les détails de réalisation des opérations (dimensionnement, matériaux, emplacements, etc.) ne sont pas définis au stade de l'élaboration du PCD, la précision de l'évaluation des incidences n'est pas comparable à celle d'une évaluation de projets. L'échelle d'évaluation est donc une échelle stratégique.

6. INDICATEURS DE SUIVI

Plusieurs éléments permettent de garantir le suivi de mise en œuvre des projets du PCD :

- L'existence du Département Stratégique et Durable dont une des missions est de réfléchir à la stratégie à long terme au sein de l'administration communale. C'est dans ce département que le PCD est géré.
- Le responsable désigné pour la coordination globale du PCD est un des 6 directeurs de l'administration. Le projet est donc porté au plus haut niveau. Ce qui permet une diffusion, une communication et une appropriation plus facile vers l'ensemble des services communaux ;
- La mise en place, lors de l'élaboration du PCD, d'un processus participatif interne dont est issu la grande majorité des fiches projets et qui a donc déjà permis une appropriation du PCD par les membres du Conseil de Direction.
- Une répartition des projets opérationnels en priorité (court, moyen et long terme) ;
- Un équilibrage des projets entre les 3 degrés de priorité en fonction de critères objectifs au regard de l'investissement demandé (coût, charge de travail, service concerné).

La construction des indicateurs de suivi s'est basée sur les grands axes et objectifs du PCD afin de veiller à ce que les différents projets et évolutions territoriales enregistrées répondent à la stratégie énoncée. Pour chaque axe, des indicateurs de suivi sont ainsi proposés et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction (bi)annuelle pourrait être organisée auprès des habitants pour évaluer une série de paramètres plus qualitatifs en lien avec la cohésion sociale et la qualité de vie dans les quartiers (espaces verts, les équipements, les commerces...).

Axe	Objectif à suivre	Indicateur	Valeurs du diagnostic	Commentaire
AXE 1 : ALLER VERS UNE URBANISATION MESUREE	Soutenabilité de la densification	Nb de logement créés dans les zones les plus aptes à la densification >< Nb de logements créés dans les zones les moins aptes à la densification % de personnes situées à moins de 300 m d'un espace vert accessible au public	/ 95,32% (2012, IBSA)	Voir la définition des zones sur la carte PT1. Cette carte est susceptible d'évoluer en fonction de l'accessibilité en TC. Voir aussi la carte des espaces verts accessibles au public, publiée par Bruxelles Environnement.
	Valorisation de l'occupation des immeubles existants	Nb immeubles reconvertis / Nb immeubles démolis-reconstruits	/	
AXE 2 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE	Adapter le parc de logements aux besoins	Nb et % de logements sociaux et assimilés Nb inscrits en liste d'attente pour un logement social Nb logements sociaux et assimilés créés via charges d'urbanisme	12,34% (2019, IBSA) Evercity : 24006 ménages Comensia : 42 805 (SLRB, mars 2020) /	Il serait intéressant de distinguer les logements créés par des opérateurs publics de ceux réalisés par le privé (dans le cadre des charges notamment)

	Encourager le développement des logements non classiques, et des surfaces transformables	Nb et % de logements non classiques créés	/	Distinguer les types
AXE 3 : MAINTENIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE	Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public	Nb primes rénovation accordées par an Nb projets d'espace public ou de bâtis encadrés par la chambre qualité du bMa	1,51 primes régionales accordées pour 1000 ménages (2011-2014, IBSA) /	Distinguer celles en ZRU des autres et distinguer communales et régionales
	Développement des équipements	Nb places accueil de la petite enfance / nb enfants de 0 à 3 ans Nb places en maternelle et primaire et en secondaire par enfant concerné Nb plaines de jeux rénovées Nb généralistes pour 1000 habitants	0,44 (2017, IBSA) Maternel : 0,89 (2017, IBSA) Primaire : 0,84 (2017, IBSA) / 0,96 (2017, IBSA)	Il serait intéressant de distinguer les places pour la petite enfance en distinguant les opérateurs, les conditions d'accès et le type de structure.
	Développement du maillage vert	Quantité pesticide achetée par la commune % des espaces verts gérés en gestion différenciée Moyenne du taux de végétalisation des îlots (voir carte zone de carence BE)	/ / /	

	Sauvegarde de l'esprit convivial	% de plans, règlements, schéma ou projets immobiliers importants (> 100 logements) où une participation citoyenne a été organisée Superficie ou nombre de surfaces dédiées à l'agriculture urbaine	/	
			15 potagers couvrant 6,5 ha (BE, 2018)	
AXE 4 : EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNEE VERS L'AVENIR	Gestion raisonnable et écologique des ressources	Taux d'imperméabilisation	Pas de données disponibles sur l'imperméabilisation actuellement	
		Consommation des bâtiments publics	/	
		Existence et mise en œuvre du Plan climat	Existe pas	
	Renforcement du caractère attractif et entreprenant	Taux de chômage	17% (2017, IBSA, chiffres-clé par commune)	
		Taux d'emplois	52,8% (2017, IBSA, chiffres-clé par commune)	
		% m² affectés en activité productive dans les ZEMU	/	

	Impulser une mobilité durable	Taux de motorisation ou Nb cartes riverains délivrées / nb habitants	11.000 cartes riverain (2019, Evere)	
		Nbre de box de stationnement vélo placées dans l'espace public	6 véloboxs	
		Part de la population à proximité d'un arrêt de métro ou de tram chrono (500 m)	0% (2018, IBSA)	
	Rayonnement renforcé par les grands projets	% des entrées piétons-vélos de chaque projet en lien avec le territoire de la commune d'Evere	/	Be sustainable recommande 150 m max entre chaque entrée pour la mobilité douce